244 DT9

Projets de réserves de biodiversité du lac Opasatica, du lac des Quinze, de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir

Abitibi-Témiscamingue

6212-01-207

Séance de la soirée du 23 mai 2007

# BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

ÉTAIT PRÉSENT: M. JOHN HAEMMERLI, président

# AUDIENCE PUBLIQUE SUR LES PROJETS DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ DU LAC OPASATICA, DU LAC DES QUINZE, DE LA FORÊT PICHÉ-LEMOINE et DU RÉSERVOIR DECELLES EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

# **DEUXIÈME PARTIE**

VOLUME 3

Séance tenue le 23 mai 2007, 19 h 30 Centre de congrès 41, 6e Rue Rouyn-Noranda

TABLE DES MATIÈRES SÉANCE DU 23 MAI 2007
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :
LA SENTINELLE OPASATICA SYLVIE IPPERCIEL-MANTHA, MARCEL MONETTE, JOSÉ MÉDIAVILLA
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  MARIBELLE PROVOST
VILLE DE ROUYN-NORANDA PIERRE MONFETTE, MARIO PROVENCHER, ÉLISE TREMBLAY21
REGROUPEMENT DES LOCATAIRES DES TERRES PUBLIQUES DU QUÉBEC INC.  ANDRÉ GAGNON, DWIGHT GAUTHIER40
MARIE-JOSÉE PAQUIN46
TEMBEC INC.  MARTIN THIBEAULT56
ACTION BORÉALE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  MICHEL DUBÉ
DROIT DE RECTIFICATION :
SYLVIE IPPERCIEL-MANTHA
JOSÉ MÉDIAVILLA76

### **MOT DU PRÉSIDENT**

### LE PRÉSIDENT:

5

Alors, mesdames et messieurs, bonsoir! Bienvenue à cette troisième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur les projets de réserve de biodiversité du lac Opasatica, du lac des Quinze, du réservoir Decelles et de la forêt Piché-Lemoine.

Je suis John Haemmerli et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique.

10

Je vous représente, comme lors de la première partie, les gens qui m'accompagnent. Alors, avec moi, madame Sophie Hamel-Dufour et monsieur Mathieu St-Onge, qui sont les analystes de la commission; à l'arrière de la salle, la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Anne-Lyne Boutin; et madame Danielle Hawey, qui est la responsable des relations avec les citoyens et des communications avec la presse, et qui est aussi en charge du registre, lequel registre va fixer l'ordre dans lequel je vous appellerai en avant.

15

La logistique de l'audience est assurée par le Centre des services partagés du Québec, Service de soutien aux événements, représenté ce soir par messieurs Richard Grenier et Yanick Pépin à la table de la technique.

20

Et notre sténographe est madame Lise Maisonneuve, qui enregistre tout ce qui est dit durant la séance et les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation ainsi que dans le site Internet du BAPE environ une semaine après la séance.

25

Alors, lors de la première partie de l'audience publique, du 16 au 20 avril, les projets mentionnés ci-dessus ont été présentés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, qui nous a présenté des propositions de plans de conservation incluant les limites des quatre réserves de biodiversité et qui a répondu avec d'autres organismes gouvernementaux ou non à vos questions portant sur les limites, sur la gestion des territoires, sur le régime des activités.

30

Je vous rappelle que la décision finale sur ces projets n'est pas encore prise, même s'ils bénéficient déjà d'un statut provisoire de protection, et qu'il vous appartient maintenant de commenter ces propositions et d'en faire d'autres si vous le jugez nécessaire. Alors, nous sommes là pour ça ce soir.

35

Nous tiendrons compte de vos propositions dans notre analyse et dans le rapport qui devrait être remis à la ministre quelque part au mois d'août. Au dépôt de son rapport, la commission cessera d'exister.

Pour cette deuxième partie, nous avons pour l'instant reçu vingt mémoires, dont nous en entendrons seize, et deux présentations verbales. Il est toujours possible de s'inscrire pour une présentation verbale, mais vous passerez à la fin de la soirée, et il faut réellement que ce soit pour commenter les projets et non pour commenter ou réagir aux autres présentations de la soirée.

Je tiens à préciser, comme je l'ai fait en première partie, que la commission ne fait pas le compte de ceux qui sont pour et de ceux qui sont contre, ni en nombre ni en volume ni en quantité de mémoires, pour déterminer qui a raison ou n'a pas raison. La commission s'intéresse aux raisons, aux motifs et aux arguments qui appuient votre opinion.

Un mémoire qui ne serait pas présenté publiquement est tout autant considéré par la commission, qui lit et relit à plusieurs reprises durant son analyse les propositions que vous lui aurez déposées.

Alors, pour le déroulement de la séance de ce soir, comme je vous l'ai dit tantôt, les participants qui sont déjà inscrits au registre seront invités à venir présenter leur mémoire ou leur opinion verbalement dans l'ordre qui a été établi. Si votre mémoire a quelques pages seulement, vous pouvez en faire la lecture. S'il est long, pour le bénéfice de la salle, il est suggéré d'en donner les éléments essentiels et d'en présenter les conclusions, de sorte que nous ayons le temps d'échanger avec vous.

En fait, votre présentation ne devrait pas dépasser un douze à quinze minutes. Je vous rappelle que les mémoires ont été lus, seront relus. Ils sont déposés, ils sont publics. Donc, il n'est pas nécessaire d'en lire tous les éléments s'ils ont une certaine longueur. Et nous échangerons avec vous après pour être sûr qu'on a bien compris ce que vous vouliez nous dire.

À la fin de la soirée, il est possible d'utiliser un droit de rectification, qui doit porter sur les faits et non sur les opinions exprimées, et il faut aller s'inscrire au registre pour le faire. Donc, si quelqu'un veut rectifier un nombre de kilomètres carrés ou un pourcentage de territoires protégés, il peut le faire. Mais je rappelle que si cette information est dans les documents déposés, la commission a aussi cette information.

En ce qui a trait aux mémoires, je terminerais en disant que les mémoires sont déposés après chacune des séances, que les mémoires non présentés publiquement seront déposés à la fin de la deuxième partie, et que ceux qui sont adressés à la commission par courriel sont traités de la même façon que les autres documents et seront aussi disponibles sur le site et considérés dans l'analyse de la commission.

Alors, un rappel de quelques règles de procédure. Pour s'assurer d'un exercice efficace dans un climat serein, comme ça a été le cas en première partie, il est important de continuer à

80

45

50

55

60

65

70

75

Mackay Morin Maynard et associés

maintenir un climat de respect mutuel et de courtoisie, et je vous demanderais donc d'éviter les manifestations d'approbation ou de désapprobation. Je vous rappelle qu'exprimer son opinion exige d'accepter que d'autres puissent en exprimer une différente.

Et je vous rappelle aussi que nous vous demandons de commenter les projets et non l'opinion d'autres participants sur les projets. La commission recherche de l'argumentation positive. Et là, je n'ai pas dit en faveur du projet, mais positive dans le sens où elle contribue à la réflexion de la commission sur les propositions que nous avons à examiner. Et on évite de tenir des propos inutilement blessants, ils ne contribueront pas à l'analyse de la commission et on vous demande de vous en abstenir.

Il y a sur les chaises aussi des sondages qui ont été déposés, qui vous permettront d'évaluer la qualité du service du BAPE, ça peut nous permettre, nous aider à améliorer la consultation sur les aires protégées.

Alors, comme je vous l'ai dit tantôt, c'est la troisième séance. Nous avons été à Lac-Simon hier après-midi, à Val-d'Or hier soir. Nous sommes ici ce soir, nous irons à Angliers demain soir et nous serons à Winneway vendredi après-midi.

Je vous rappelle avant de commencer qu'on ne fume pas dans la salle et je vous demanderais d'éteindre vos téléphones cellulaires.

Alors, je pense qu'on peut y aller et j'appellerais donc madame Sylvie Ipperciel-Mantha et monsieur Marcel Monette pour La Sentinelle Opasatica, s'il vous plaît. Alors, bonsoir à vous. Je vous demanderais peut-être de présenter les gens qui sont avec vous.

### **Mme SYLVIE IPPERCIEL-MANTHA:**

Oui. Bonsoir, messieurs. Bonsoir, madame. Présents avec moi pour discuter de notre mémoire, monsieur Marcel Monette ici, et monsieur José Mediavilla.

Durant la présentation, vous pourrez admirer sur les écrans un magnifique montage sur les attraits de la baie Verte du lac Opasatica et du lac Évain.

Les gens du lac Opasatica et du lac Évain sont des gens fiers de leur coin de pays. Ils nous ont démontré à plusieurs reprises depuis 2002 qu'ils n'hésitaient pas à poser des gestes concrets pour protéger leur environnement contre les compagnies forestières.

Du fruit de leurs efforts est née l'aire de confinement du cerf de Virginie. À deux reprises par le passé, les coupes à blanc prévues dans notre secteur ont été arrêtées. Quand, en août 2006, nous apprenons que Tembec a des projets directement dans notre cour arrière, c'en était

95

85

90

100

105

110

120

trop. En quelques jours, nous formons La Sentinelle Opasatica et recrutons près de 50 membres aussi déterminés les uns que les autres. Nous avons négocié serré avec la forestière afin de diminuer l'ampleur des coupes et minimiser au maximum les impacts de celles-ci sur le milieu.

130

Mais l'exportation de la matière ligneuse a grand renfort de subventions gouvernementales mérite-t-elle le droit de saccager notre forêt et défigurer notre paysage? Comment peut-on négliger à ce point l'aspect social d'une forêt de proximité accessible à tous?

135

secteur. Nous comptons sur cette aire de biodiversité pour enfin clouer le dernier clou sur le cercueil et que toutes les forestières en fassent leur deuil. Et pour ce qui est des mines, bonne chance.

D'ici l'hiver 2008-2009, c'en sera terminé pour Tembec et toutes les autres dans ce

Dans un article de la revue Géo Plein Air de juin 2007 intitulé *L'Abitibi version durable*, on y vante la beauté de notre région, mais plus particulièrement celle de Kekeko, Kanasuta, de lac Opasatica et le sentier pédestre de la baie Verte.

140

Monsieur Pierre Monfette, directeur de l'aménagement du territoire pour la Ville de Rouyn-Noranda déclare à la journaliste, Nathalie Schneider : «Les minières sont l'une de nos locomotives en région. Il nous faut trouver des aménagements qui conviennent aux différents utilisateurs du milieu : mines, randonneurs et écologistes.» Nous sommes entièrement d'accord avec vous, monsieur Monfette, mais tenez-vous-le pour dit, votre train ne passera pas par la baie Verte.

145

Bien évidemment, la rançon de la gloire de Rouyn-Noranda est un fardeau suffisamment lourd à porter. De toutes ces mines vidées de leur contenu nous sont restés que les parcs à résidus miniers empoisonnant toujours notre environnement.

150

Depuis deux ans, la Ville de Rouyn-Noranda tente l'impossible pour redonner vie au petit lac Kiwanis, celui que je considérais du haut de mes six ans comme le paradis sur terre. Aujourd'hui, 40 ans plus tard, devant l'ampleur de la négligence humaine, nous vous garantissons que jamais, jamais nous ne tolérerons un site comme celui d'Aldermac près de la forêt de proximité de nos deux lacs.

155

Pour toutes ces raisons, La Sentinelle Opasatica dépose ce mémoire pour en agrandir les limites. Nous ne sommes pas des excités, ni des extrémistes, mais seulement des gens déterminés. Nous sommes ouverts à certaines concessions à l'est comme à l'ouest. Mais du ruisseau à l'Orignal jusqu'au ruisseau Ollier, pour y englober la baie à Beaupré, la baie Verte et le lac Évain, cette partie du territoire est non négociable. C'est la seule forêt mature à l'est du lac, la seule aire de confinement du cerf de Virginie en Abitibi et c'est dans ce secteur stratégique que les amants de la nature s'y retrouvent.

J'ose croire que les signatures de plus de 600 personnes déposées avec ce mémoire, vous demandant de considérer chaque signature comme une demande formulée en leur nom personnel, représentent bien la volonté populaire.

170

J'aimerais ici passer la parole à monsieur Monette qui a certaines précisions à ajouter sur ce projet d'aire de biodiversité.

### LE PRÉSIDENT :

Allez-y, monsieur.

175

### M. MARCEL MONETTE:

180

Bonsoir. Moi, c'est pour rappeler à la commission qu'en 2002, les gens du milieu ont fait une proposition d'aire protégée pour le lac Évain et Opasatica. À l'époque, il était prévu un mécanisme que, quand il y avait une proposition qui était retenue par le ministère de l'Environnement, on limitait les interventions forestières et minières dans ces secteurs-là pour être en mesure après deux ans, trois ans ou cinq ans, comme aujourd'hui on est rendu en 2007, ne pas arriver dans un milieu qu'il y a eu une proposition et qu'il y a des trous partout de coupe à blanc ou de développement minier qui s'est greffé à ces aires protégées là qui avaient été définies à l'époque.

185

Malgré ça, il y a eu des coupes forestières qui se sont faites. On a modifié la proposition d'aire protégée, Et aussi, on s'est rendu compte avec le temps qu'on a permis d'accroître les claims miniers qui se sont développés au nord du lac Évain, qui n'existaient pas à l'époque.

190

Ça fait que devant les faits aujourd'hui, on s'aperçoit qu'on a manqué de transparence et de clarté par rapport aux gens du milieu qui ont fait des efforts considérables pour continuer de travailler conjointement avec les différents partenaires et paliers de gouvernement, qui étaient à l'époque municipal et provincial. Ça fait que c'est ces faits-là que je voudrais apporter, ces précisions-là.

195

On n'a pas besoin de dire, on n'a pas besoin d'élaborer sur le site exceptionnel qui est le lac Évain. On y retrouve une faune et une flore exceptionnelles, qui a été épargnée avec le temps par la nature qui nous permet aujourd'hui d'y avoir accès. Ça fait que, dans ça, je crois qu'on doit inclure dans l'aire protégée le site du lac Évain.

200

# LE PRÉSIDENT :

D'accord.

### M. MARCEL MONETTE:

C'est tout.

### **Mme SYLVIE IPPERCIEL-MANTHA:**

Nous terminons en vous présentant un court vidéo produit par deux gaillards du coin : monsieur José Mediavilla, à qui on doit le magnifique sentier pédestre sur les collines de la baie Verte, et monsieur Michel Lessard, un monsieur déjà conquis depuis longtemps par la baie Verte.

On aurait pu vous montrer des images désolantes, mais on a plutôt choisi de se faire le plaisir de vous démontrer toute la beauté naturelle de ce bijou, du lac Opasatica, dans toute la splendeur de son écrin de verdure.

### M. JOSÉ MEDIAVILLA:

Alors, on va laisser parler les images et voilà les tracés du sentier et les points de vue que l'on peut observer à partir de différents points. Alors, tout ce que vous voyez devant vous n'est pas protégé dans le projet du ministère de l'Environnement.

Alors, là, le sentier a une longueur de 5 kilomètres et vous voyez un aperçu maintenant d'un des points de vue. Alors, il y a des sites assez extraordinaires tout le long du trajet, des grottes qu'il faudrait absolument protéger comme celle que vous voyez à l'écran.

Alors, la photo est prise du côté est du lac Opasatica. Vous voyez au fond à gauche le mont... non, le mont Kanasuta vient de dépasser, c'est une vue panoramique, et le mont Kekeko. Alors, c'est un des multiples arrêts où il y a des points de vue extraordinaires.

Ceci est une carrière qui n'est pas exploitée encore, mais je pense qu'ils ont le droit de l'exploiter pour le granit. C'est en plein milieu du sentier. C'est assez escarpé et ça a été décapé par la compagnie qui voulait exploiter la carrière.

Tous les sentiers se trouvent à l'est du lac Opasatica. Donc, ce n'est pas protégé par le projet.

Alors, le mont Kanasuta face à gauche. C'est un sentier qui n'est accessible que par façon pédestre. C'est interdit, il n'y a aucun véhicule automobile qui peut accéder.

On retrouve une épinette qui est la plus grosse qui existe dans tout le secteur. Je n'en ai pas vu de plus grosse, elle fait à peu près 3 pieds de diamètre.

220

215

210

225

230

235

240

Et ça, c'est un secteur qui est déjà protégé parce que c'est classé forêt ancienne, qui se trouve à l'est du lac Opasatica et qu'on aimerait inclure sur les plans. On va les voir après la partie qui est protégée déjà. En fait, toute la pointe de gauche, c'est la forêt ancienne protégée.

250

Et ça, c'est la fin du sentier où on des points de vue extraordinaires. Là, on regarde vers le sud, où on voit la baie de l'Orignal vers l'est, la vue vers Beaupré, vers le sud. Le lac Long, sa longueur direction sud, la partie gauche n'est pas protégée; la partie ouest, c'est protégé.

255

Là, on est en direction franc ouest et on va changer de plan pour voir la partie... parce que c'est un point de vue où on voit presque 360°. Ça, c'est la baie Verte dans le lac Opasatica qu'on va voir maintenant. On voit la baie Verte à la grandeur. Ça, c'était la baie à l'Orignal. Ça, c'est la baie Verte qui commence. On va apercevoir le mont Chaudron, qui est un mont assez particulier; on ne l'a pas vu. Et les monts Kanasuta qui sont cachés derrière.

260

Alors, voilà à nouveau la vue vers le sud. J'espère que le Chaudron va apparaître. Alors, c'est le mont Chaudron, qui est un mont très spectaculaire, qu'on demande qu'il soit inclus. C'est sur la frontière de l'Ontario mais, côté Québec, on demande qu'il soit inclus aussi.

265

Alors, on vous remercie de votre attention.

# LE PRÉSIDENT :

270

Alors, on a quelques questions. Vous avez mentionné dans votre présentation, ce qui n'est pas forcément dans le mémoire qui avait été déposé, des ententes avec les forestières. Elles sont de quel type et puis elles couvrent quel territoire?

### **Mme SYLVIE IPPERCIEL-MANTHA:**

275

280

285

C'est plus au sud de la baie Verte, du côté est. Au départ, il était censé avoir, si je me souviens bien, 225 hectares de coupe et on a réduit à trois petites bulles d'environ 25 hectares. Les coupes vont se poursuivre aussi de l'autre côté dans la baie Lamy, de l'autre côté de la pince, sur la pince de la baie Lamy.

# LE PRÉSIDENT :

Je n'ai pas pris de notes parce qu'il y avait trop de choses qui rentraient en même temps. Vous avez dit à un moment donné: «En 2008-2009, c'en sera fini des forestières et des minières pour ce territoire-là.» Vous faisiez référence au fait qu'il allait avoir son statut de protection?

### **Mme SYLVIE IPPERCIEL-MANTHA:**

Non. C'est que les coupes qui ont été prévues vont avoir lieu au plus tard durant l'hiver. Les coupes ont été négociées sur des chemins d'hiver plutôt que des chemins d'été et ces coupes-là vont être prévues en 2008, durant l'hiver 2008-2009. Puis après ça, il faut que la végétation ait atteint une certaine hauteur ou dix ans pour permettre aux forestières de revenir faire des interventions dans le même milieu.

### LE PRÉSIDENT :

295

290

D'accord. Vous nous avez présenté dans votre argumentaire et dans votre questionnement en première partie beaucoup d'éléments pour la partie nord-est que vous voulez voir intégrée. Vous nous avez mentionné aussi que vous désiriez voir la partie nord-ouest en allant vers le mont Chaudron, à l'ouest en fait du lac Opasatica.

300

Qu'est-ce qui, dans cette partie-là, justifierait qu'on l'intègre à la réserve?

### **Mme SYLVIE IPPERCIEL-MANTHA:**

305

Ne serait-ce que pour le récréotouristique.

### LE PRÉSIDENT :

Mais encore?

310

# Mme SYLVIE IPPERCIEL-MANTHA:

Il y a tellement de gens qui l'escaladent pour les vues.

# 315 **LE PRÉSIDENT**:

Là, vous parlez du mont Chaudron?

### **Mme SYLVIE IPPERCIEL-MANTHA:**

320

Le mont Chaudron.

# LE PRÉSIDENT :

325

Mais entre les deux, entre la réserve et le mont, il y a...

### **Mme SYLVIE IPPERCIEL-MANTHA:**

C'est presque toutes des coupes à blanc qui ont eu là, monsieur.

330

### M. JOSÉ MEDIAVILLA:

C'est une des superficies, si vous permettez, en droite ligne entre le lac et le mont Chaudron, il y a à peu près 5 à 6 kilomètres, ce n'est pas très long, tout a été coupé dernièrement.

340

335

Juste en face, de l'autre côté de la route 117, il y a le mont Kanasuta que l'on voit dans le vidéo, un centre de ski de plein air où on voit, quand on fait du ski, on voit, ça fait partie du paysage que l'on peut observer quand on est sur le mont Kanasuta. Alors, il est important pour la vue, pour le plaisir des yeux que le paysage soit protégé.

345

Et il y a un autre problème. C'est que si on délimite la zone à une superficie trop petite, il se peut qu'on passe au feu et, si jamais on délimitait trop peu et que le feu prend, la faune, la flore n'auront pas d'autre endroit pour y aller. Alors, je pense que préserver le strict minimum, c'est trop risqué. On demande qu'il soit un peu plus large pour prévoir un accident quelconque.

### LE PRÉSIDENT :

350

D'accord. Donc, c'est une question de grandeur ou de superficie de la réserve par rapport aux perturbations naturelles qui pourraient survenir.

# M. JOSÉ MEDIAVILLA:

355

Et que le fait que la limite soit bien connue du public. Parce que si ce sont des routes, les gens vont savoir s'ils sont dedans ou ils sont dehors. Si les limites sont quelque part sur un point GPS, le public en général ne saura pas si c'est dedans ou si c'est dehors. Alors, il est préférable que les limites, quand c'est possible comme dans ces cas-là, à cause de route, que les limites soient bien définies.

# LE PRÉSIDENT :

365

360

D'accord. Peut-être une petite question en passant. Vous avez fait un commentaire sur un commentaire de la Ville. Est-ce que vous avez des contacts ou est-ce qu'il y a quelqu'un de la Ville qui vous suit ou qui éventuellement serait membre de votre association ou non?

# Mme SYLVIE IPPERCIEL-MANTHA:

Pas du tout, non.

### LE PRÉSIDENT :

Pas du tout. Moi, j'aimerais revenir sur l'accessibilité. Là, vous nous avez présenté un exemple en présentant le sentier et la forêt de proximité. Mais de manière plus générale, c'est quoi pour vous l'accessibilité des aires protégées? Parce que vous commentez aussi dans votre mémoire.

# **Mme SYLVIE IPPERCIEL-MANTHA:**

Écoutez, monsieur le président, la baie Verte est accessible avec des autobus scolaires. C'est assez représentatif. On n'a pas besoin de 4 x 4; on n'a pas besoin de faire un bout en VTT; on n'a pas besoin d'un GPS. On s'en vient sur la 101, on voit la pancarte «Baie Verte».

### LE PRÉSIDENT :

Non, mais ce que je voulais savoir, c'est est-ce que vous vous attendez à cette même accessibilité pour l'ensemble des territoires protégés ou simplement vous le mentionnez pour faire valoir que celui que vous proposez, celui-là, on devrait absolument l'inclure à la réserve?

### **Mme SYLVIE IPPERCIEL-MANTHA:**

Absolument l'inclure dans la réserve, effectivement.

# LE PRÉSIDENT :

Je ne sais pas si vous êtes vous-mêmes villégiateurs...

# **Mme SYLVIE IPPERCIEL-MANTHA:**

Oui.

# LE PRÉSIDENT :

... si vous avez des propriétés au bord du lac. Je sais que la Ville a des réticences par rapport à l'enclavement, parce que vous seriez finalement enclavés dans une réserve. Est-ce que vous avez un commentaire à formuler à cet égard-là?

# **Mme SYLVIE IPPERCIEL-MANTHA:**

Mais si je me fie à ce qui a été fait dans l'aire Vaudray-Joannès, tous les lots qui étaient privés ont été exclus de l'aire. Ils relèvent directement de la réglementation municipale pour les

375

370

385

380

390

400

395

405

permis de construction, rénovation.

### LE PRÉSIDENT :

Oui. Les zones de villégiature, les bandes de villégiature ont été exclues, oui.

### M. JOSÉ MEDIAVILLA:

Je suis moi-même résidant de la baie à l'Orignal et j'ai une propriété. J'aimerais bien être enclavé par une réserve de biodiversité.

# LE PRÉSIDENT :

Vous personnellement, là, ça ne vous pose pas de problème?

425

415

420

### M. JOSÉ MEDIAVILLA:

Au contraire, je pense que j'ai tout à gagner de savoir que mon environnement immédiat est protégé.

430

### LE PRÉSIDENT :

D'accord.

# **Mme SYLVIE IPPERCIEL-MANTHA:**

Moi, je suis villégiateur au bord de la baie Verte, sur la rue de la Source.

### LE PRÉSIDENT :

440

435

Non, mais je pensais simplement, vous savez, en première partie, on a évoqué les coupes de bois, le fait que les gens fréquentaient le territoire et il y avait certains usages qui pourraient éventuellement entrer en conflit avec les règles qu'on mettrait en vigueur sur ces territoires-là. Alors, je m'interrogeais simplement à savoir s'il y a certaines des activités que vous avez actuellement qui pourraient éventuellement cesser du fait que vous seriez enclavés dans une réserve.

445

# **Mme SYLVIE IPPERCIEL-MANTHA:**

450

Dans un premier temps, on pourrait peut-être adopter le projet du même type qui a été adopté pour l'aire Vaudray-Joannès et revenir, dans un deuxième temps, si les gens désirent

que leur propriété soit enclavée dans l'aire protégée. Ce serait peut-être quelque chose qui serait à réviser.

### 455 LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, merci beaucoup.

### **Mme SYLVIE IPPERCIEL-MANTHA:**

460

Merci.

# LE PRÉSIDENT :

465 Merci beaucoup.

Alors, j'appellerais maintenant madame Maribelle Provost pour le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, s'il vous plaît. Alors, bonsoir, madame Provost.

### 470 Mme MARIBELLE PROVOST:

Bonsoir!

# LE PRÉSIDENT :

475

La parole est à vous.

# **Mme MARIBELLE PROVOST:**

480

485

Bien, je n'ai pas décidé comment j'allais présenter notre position. Je me disais que peutêtre je pourrais lire peut-être en résumé une partie de notre mémoire et lire la section qui concerne spécifiquement et concrètement les quatre propositions. Qu'est-ce que vous en pensez? Ça fait juste une page.

### LE PRÉSIDENT :

C'est votre choix. Vous avez douze, quinze minutes pour le faire. C'est votre choix.

# **Mme MARIBELLE PROVOST:**

490

D'abord, brièvement, dire que le Conseil régional de l'environnement, c'est un organisme à but non lucratif voué à la protection de l'environnement. Ensuite, le Conseil de l'environnement aimerait que soit protégé de manière définitive minimalement 12 % du territoire

situé en forêt boréale, et ce, selon les recommandations du rapport Coulombe.

495

Ensuite, on a trouvé ça difficile d'évaluer les gains et les pertes pour l'environnement étant donné l'information qui était donnée par rapport aux quatre projets de réserves de biodiversité, étant donné qu'on avait juste l'information à l'intérieur des réserves. C'était difficile de voir c'était quoi les gains et les pertes pour l'environnement étant donné qu'il n'y avait pas beaucoup d'information à l'extérieur et autour des limites.

500

On va aller directement...

# LE PRÉSIDENT :

505

Aux propositions?

# **Mme MARIBELLE PROVOST:**

510

... aux propositions, oui. D'abord, on se questionne sur la superficie des quatre projets proposés. La superficie de certains des projets nous semble insuffisante pour garantir la protection de la biodiversité dans le contexte où les perturbations naturelles telles que les feux, les épidémies d'insectes, s'ils passent à travers les projets, ils peuvent ravager, le feu peut ravager l'entièreté de la réserve. Donc, on se questionne sur les plus petits projets, ceux qui ont en bas de 100 kilomètres carrés.

515

Ensuite, le fait qu'il n'y ait pas de zone tampon aussi autour des projets qui ont été présentés, on aurait souhaité qu'il y ait des zones tampons autour des projets.

520

Et maintenant, si on regarde, par exemple, le projet du lac des Quinze, la faune de ce territoire-là n'est pas vraiment optimale. Il y a beaucoup de surface et il y a une forme plus en banane, et on se demandait si on ne pouvait pas essayer de l'arrondir un petit peu en rajoutant la partie au-dessus du lac du Vieux-Leblanc qui est au sud-est. Ça permettrait peut-être d'améliorer sa forme. C'est principalement ce qu'on avait à proposer pour le lac des Quinze.

525

Maintenant, pour le secteur de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir Decelles. Pour le projet de la forêt Piché-Lemoine, on trouve qu'il est plus ou moins intéressant, compte tenu que la rivière Piché-Lemoine a été exclue à cause qu'on exclut d'office tous les territoires où il y avait des titres miniers. Et on exclut aussi la partie à l'est où était toute la moraine d'Harricana.

530

Donc, on se demande c'est quoi l'intérêt de conserver le lac Lemoine, dans le contexte où on perd toute la section l'autre bord du lac Lemoine où il y avait un territoire d'intérêt pour nous, qui est la moraine d'Harricana. Donc, surtout dans le contexte où cette berge-là est très habitée, il y a beaucoup, beaucoup de... c'est dénaturalisé, donc on se demande quel est

l'intérêt. Parce que dans le fond, ces territoires-là qui sont en plan d'eau, on aurait pu utiliser ces superficies-là pour protéger du territoire ailleurs.

540

Parce que dans le fond, principalement ce que ça donne en tout cas de protéger un territoire en vertu d'une réserve de biodiversité, c'est que ça empêche l'activité industrielle. Donc, quand on protège un lac, je veux dire, à part s'il y a du forage qui est prévu dans le lac, l'idéal c'est de protéger les territoires autour. La meilleure façon, selon nous, de protéger un lac, c'est de protéger tout le territoire autour qui forme le bassin versant. Donc, c'est ça pour le cas de Piché-Lemoine.

545

Dans le cas de la réserve de biodiversité du réservoir Decelles, qui est un peu plus au sud, on aurait aimé que la partie qui est au-dessus de la réserve écologique, qui est encore là un continuum avec la moraine d'Harricana, on aurait aimé que toute cette partie-là puisse être incluse dans la réserve, étant donné que ça aurait joué un rôle de zone tampon autour de la réserve écologique qui est déjà existante.

550

Puis ce qui nous amène à la proposition qu'on fait, c'est de relier ces deux aires protégées là, ça pourrait être une avenue intéressante, relier la réserve de biodiversité, le projet du lac Lemoine avec le réservoir Decelles, quitte à laisser tomber la partie ouest du réservoir Decelles dont le couvert forestier semble très perturbé.

555

Ce qui est intéressant dans cette idée-là, c'est que ça nous permettrait de protéger une bonne partie de la moraine d'Harricana qui a plusieurs eskers. On protégerait ainsi la qualité de l'eau. On redonnerait de la crédibilité aux deux projets. Et on protégerait la réserve écologique et on améliorerait la superficie des deux projets en en créant juste un, en les unifiant ensemble.

560

Je veux être sûre de ne pas oublier rien. De toute façon, vous allez me poser des questions, je suis certaine.

565

Ça fait que ça, c'est ce qu'on a pensé pour le réservoir Decelles et la forêt Piché-Lemoine, à défaut, bien sûr, de pouvoir avoir la rivière Lemoine dans le contexte où on ne peut pas avoir les territoires où il y a des titres miniers.

### LE PRÉSIDENT :

570

Vous voulez dire la rivière Piché?

# **Mme MARIBELLE PROVOST:**

Oui, la rivière Piché. Excusez, j'ai dit la rivière Lemoine?

575

Bon, ce qui amène finalement au lac Opasatica. Pour le projet du lac Opasatica, ce

qu'on aimerait, c'est aussi arrondir la forme de la proposition. On a pensé qu'on pourrait rajouter un secteur au sud, côté ouest, collé sur la frontière de l'Ontario, ça créerait une continuité avec les projets de conservation du côté ontarien. Donc, ce serait un territoire qui serait autour des lacs Laberge et La Loutre. Il semble avoir un massif de collines et la forêt semble intacte aussi dans une certaine portion de ce territoire-là. Ça fait que si on rajoutait ça, ça arrondirait la superficie totale.

Et on propose également de créer un couloir au nord pour rejoindre le mont Chaudron, un couloir qui pourrait passer entre le lac Dufay et le lac Hébert, où il y a un refuge biologique en voie d'être créé. Ça permettrait d'englober ça. Et là, on pensait que le couvert forestier n'était pas si pire mais, selon ceux qui ont présenté avant moi, il semblerait avoir eu des coupes récemment. Mais, bon, ça nous semblait important de créer ce couloir-là pour englober le mont Chaudron étant donné que c'est un élément important du paysage régional.

Et même chose ici dans ce contexte-là où il y a des droits miniers à l'est, on se demande c'est quoi l'avantage d'inclure le lac Opasatica puisque, théoriquement, ça ne donne aucune protection au lac. Donc, ça fait juste gober de la superficie qui pourrait être utilisée pour protéger du territoire.

Et finalement, un petit mot sur la gestion des aires protégées. On est très favorables, nous, au Conseil de l'environnement, à une gestion régionale des aires protégées et que cette gestion-là soit effectuée et dirigée par la Direction régionale du ministère de l'Environnement. En région, on est très favorable à ça.

Par contre, on aimerait ça que ces nouvelles responsabilités-là, ces nouveaux mandats de la Direction régionale ici du ministère de l'Environnement soient accompagnés de nouvelles ressources, parce qu'on croit que ça prend des ressources humaines et financières pour gérer des aires protégées, ne serait-ce que pour identifier les contours et pour les mettre en valeur.

Et même chose pour la mise en valeur de ces projets-là, ça prendrait plus de ressources. Et on pourrait penser facilement à donner plus de ressources aux tables de gestion intégrée des ressources, qui ont déjà de l'expertise là-dedans et qui pourraient contribuer grandement à la mise en valeur de ces projets-là.

Ça fait que ça fait le tour assez rapidement de notre mémoire.

# LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Provost. Vous avez terminé avec les tables GIR. On va aller chercher l'information, mais juste pour ma curiosité là, là, comment ils sont financés actuellement?

590

580

585

595

600

605

610

# **Mme MARIBELLE PROVOST:**

620

Bien, je pense que c'est différent d'une... il n'y en a pas beaucoup, à ma connaissance. Je ne connais pas bien la situation des tables de gestion intégrée des ressources, mais je sais qu'il y en a une qui, celle au Témiscamingue, finance une partie de son salaire par le volet 2 du Programme de mise en valeur de la forêt du ministère des Ressources naturelles.

625

Celle de Rouyn-Noranda, je ne pourrais pas vous dire d'où ils tirent leur financement, là, mais les gens à qui j'ai parlé, qui oeuvrent en gestion intégrée des ressources, m'ont dit que c'était vraiment ridicule le financement, les ressources qu'ils avaient pour mener à bien leur travail.

# LE PRÉSIDENT :

630

D'accord. En tout cas, la commission ira le chercher. Donc, vous, est-ce que les voyez comme partenaires du ministère du Développement durable dans la gestion de ces aires protégées là ou vous la voyez comme quoi, table de concertation ou...

### **Mme MARIBELLE PROVOST:**

640

635

Bien, comme partenaires au niveau de la gestion, mais certainement. En fait, je n'avais pas poussé très à fond cette question-là, mais c'est certain que les tables de gestion intégrée des ressources ont développé des outils pour concilier les différents usages du territoire. Dans ce sens-là, les différents utilisateurs du territoire sont présents sur ces tables-là. Plus comme une table de concertation, oui.

Quel pouvoir devrait leur être délégué, ça, on n'a pas déterminé ça exactement. C'est ça la question?

645

### LE PRÉSIDENT :

Oui. Je voulais savoir comment ces tables-là pourraient s'impliquer et sur quel plan.

650

655

Dans votre mémoire, au même endroit, vous parlez aussi que vous aimeriez que les aires protégées contribuent à la diversification de l'économie régionale lorsque vous parlez de l'implication des tables GIR. Je voulais savoir si vous aviez une idée en tête ou des propositions à nous faire.

# **Mme MARIBELLE PROVOST:**

Bien, le récréotourisme, toutes les autres ressources aussi autres que ligneuses, du milieu forestier.

### LE PRÉSIDENT :

Mais la dynamique récréotourisme-protection de l'environnement, elle provoque diverses interprétations. Par exemple, hier soir, on nous a dit que pour maintenir les activités récréotouristiques sur le lac Lemoine, il ne faudrait pas qu'il soit inclus dans la réserve ou en tout cas qu'il ne faudrait pas que le statut de protection enlève des privilèges ou des activités.

Alors, je ne sais pas, vous...

### **Mme MARIBELLE PROVOST:**

670

660

665

Mais là, on parlait de courses de bateau à moteur ou...

### LE PRÉSIDENT :

675

Ça a été dit de façon générale, mais les bateaux à moteur en faisaient partie. Mais vous comme groupe environnemental en Abitibi, la conciliation récréotourisme-protection, est-ce que vous avez des commentaires particuliers à formuler?

### **Mme MARIBELLE PROVOST:**

680

C'est sûr qu'idéalement, on souhaiterait que la région développe son industrie touristique autour d'autre chose que la motoneige et le 4 roues, surtout le 4 roues qui s'en vient de plus en plus populaire compte tenu qu'on commence à manquer de neige. Puis les effets du 4 roues sont encore plus graves que les effets de la motoneige sur la faune.

685

C'est sûr qu'il faudrait penser aux impacts des différentes activités touristiques, quand je disais que ce serait plus des sentiers d'interprétation ou des trucs plus *soft*, qui ont moins d'impact que, par exemple, des sentiers de quad dans des réserves de biodiversité.

# LE PRÉSIDENT :

695

690

Ça va. Là, vous remettez en question, puis vous n'êtes pas les seuls non plus, le fait qu'on inclue les lacs dans les réserves. Je me demandais simplement si ce n'est pas une arme à double tranchant. Est-ce que dans quelques années, le ministère ne pourrait pas se faire accuser de ne pas avoir su les protéger ou est-ce que ça ne pourrait pas nuire à la protection des écosystèmes riverains si on excluait les lacs des réserves?

### **Mme MARIBELLE PROVOST:**

700

Bien, je peux vous retourner la question dans l'autre sens. Comment ça va contribuer à leur protection que de les inclure dans la réserve de biodiversité si on n'inclut pas la berge, si ça

ne change rien à la protection qu'on peut leur offrir réellement, sinon que d'être inclus symboliquement dans la réserve.

705

Parce que dans le fond, c'est ça qu'on a entendu dans la première partie des audiences. Par exemple, pour le lac Opasatica, c'est la ligne des hautes eaux qui forme la limite. Ça, ça fait en sorte que toutes les riverains autour, je veux dire, ils ne seraient pas soumis à plus de contrôle environnemental du fait que le lac est inclus. Puis qu'est-ce que ça donne de faire le... idéalement, pour protéger un lac, il faut protéger tout le territoire de son bassin versant. Toutes les activités à l'intérieur du bassin versant peuvent avoir un impact sur le lac.

710

Donc, si le ministère peut se faire reprocher quelque chose plus tard de ne pas avoir réussi à protéger le lac, bien sûr. Mais est-ce que d'inclure le lac de cette façon-là contribue à le protéger? Je ne sais pas. Je ne pense pas.

715

# LE PRÉSIDENT :

Merci. Vous m'avez retourné la question, mais vous m'avez quand même répondu.

720

Aussi, lorsqu'il est question d'intégrité écologique dans votre mémoire, vous savez, vous mentionnez que bon, bien, faute de connaissance fine sur la diversité, on s'en tient aux éléments géologiques ou géomorphologiques pour choisir des écosystèmes. Et puis là, vous avez comme un questionnement entre le choix des éléments permanents et vraiment l'intégrité écologique des éléments qui sont là-dessus. Vous faites juste poser la question, mais je voulais savoir si vous aviez des propositions à faire à cet égard-là aussi.

725

# **Mme MARIBELLE PROVOST:**

730

En fait, cette section-là, c'est parce que j'ai découvert les différences. En m'intéressant aux projets de réserves de biodiversité, j'ai découvert la démarche qui avait été adoptée par le ministère de l'Environnement pour... j'ai découvert après coup c'est quoi la démarche, c'est quoi le cadre écologique de référence. Je n'ai pas de proposition concrète.

735

En fait, on n'a pas de proposition concrète parce qu'on ne sait pas si cette méthode-là est la bonne, la méthode qui a été retenue par le ministère de l'Environnement. Mais le résultat qu'on voit, c'est que, dans le fond, ce n'est pas l'intégrité de la forêt qui compte, ce n'est pas l'intégrité de la biodiversité, ce n'est pas ça qui compte en premier pour choisir une aire protégée, c'est le type de sol. Puis là, peut-être que cette approche-là est bonne dans un contexte où il n'y a aucune contrainte économique. Mais si on exclut d'office tous les territoires avec des titres miniers, bien, là, on se rabat sur des...

740

En fait, c'est ça ma question : est-ce que c'est les miettes? Est-ce qu'on se retrouve

avec les miettes dans ces propositions-là, compte tenu que dans le fond, tu sais, on exclut d'avance? Comment ça s'est fait l'équilibre entre, le choix entre les contraintes économiques et les critères environnementaux? Ça, on ne le sait pas dans cette démarche-là, la pondération entre les différents éléments à considérer. On a le résultat final, mais la négociation, le rapport de force, comment ça a fonctionné? Est-ce que c'est celui qui a cogné le plus fort sur la table qui a eu ce qu'il voulait là-dedans?

750

Donc, je ne sais pas si ça répond à votre question ou si j'ai dérapé un peu, là, mais dans ma tête ça va tout ensemble, ça, cette démarche-là que le ministère de l'Environnement a utilisée pour choisir les aires protégées.

755

Au niveau scientifique, ça semblerait avoir de la valeur. Il semblerait aussi avoir différentes écoles de pensée dans les différentes théories utilisées. Mais ce que je me demande, c'est la valeur des résultats dans le contexte où il y a beaucoup de contraintes économiques qui ont...

# LE PRÉSIDENT :

760

Vous revenez à la question qu'on a posée en première partie : est-ce qu'en excluant d'office des parties significatives du territoire, est-ce qu'on ne risque pas d'exclure aussi d'office des parties qu'on ne retrouve pas ailleurs et pour lesquelles on n'aura pas d'échantillon représentatif. C'est ça votre préoccupation.

765

# **Mme MARIBELLE PROVOST:**

770

Bien, en fait, il va avoir des échantillons représentatifs pour tout, semble-t-il. L'affaire, c'est qu'ils ont un pourcentage à acquérir pour représenter tout ce qu'ils veulent représenter. Mais là, en ayant moins le choix comme ça, par exemple le 8 % de telle affaire, il va être éparpillé un petit peu partout, on n'aura plus des ensembles cohérents, ça va être des petits bouts un peu partout, il y a ça qui enlève de la valeur au niveau environnemental.

775

Puis l'autre point, pouvez-vous me rappeler la question pour me remettre sur mon fil?

### LE PRÉSIDENT :

780

Moi, j'avais juste synthétisé en disant qu'en revenant à la première partie où on avait posé la question: «Est-ce qu'on ne risquait pas de perdre des échantillons représentatifs en excluant des territoires?»

# **Mme MARIBELLE PROVOST:**

C'est ça. Ce qu'on a compris de la théorie utilisée par le ministère de l'Environnement

pour choisir les secteurs, c'est que selon cette théorie, idéalement ça prend ce qui est en dessous de la végétation, en priorité. Il faut qu'il y ait des pourcentages...

### LE PRÉSIDENT :

790

C'est comme ça que le cadre écologique est défini.

### **Mme MARIBELLE PROVOST:**

795

C'est ça. Mais idéalement, il faudrait que ce qui est au-dessus, la biodiversité, le vivant, soit intact pour que cette méthode-là fasse du sens pour nous. Et là, ce n'est pas toujours le cas. On choisit des secteurs où c'est très perturbé. Est-ce qu'il n'existerait pas justement, là où il y a des claims miniers, des secteurs qui ont la même valeur, mais au moins que le vivant est encore en état? Et est-ce qu'on les a laissé tomber ces territoires-là?

### LE PRÉSIDENT :

800

Je ne répondrai pas à la place des organismes compétents, mais je vous renverrais aux transcriptions de la première partie où, je pense, chacun peut y lire sa propre interprétation. Et comme je l'ai dit hier soir à Val-d'Or, je ne suis pas supposé faire l'analyse sur le banc.

805

810

Zone tampon, une petite dernière, vous avez parlé de zone tampon. Mais plus précisément, avez-vous des propositions ou avez-vous des superficies minimales, ou c'est toujours par rapport aux perturbations que vous avez mentionnées?

# **Mme MARIBELLE PROVOST:**

Les perturbations naturelles?

## LE PRÉSIDENT :

815

Oui.

### **Mme MARIBELLE PROVOST:**

820

Non. En fait, les zones tampons, ce serait pour réduire les effets de bordure qui peuvent affecter la faune, pour permettre à la faune de... ce serait plate d'avoir une bordure d'un projet de réserve de biodiversité et, bang! tout de suite après une coupe à blanc. Donc, ce serait pour une bande autour des projets, dans laquelle les activités industrielles ou forestières pourraient être... il pourrait avoir des aménagements plus écologiques, de l'aménagement écosystémique ou des trucs comme ça.

Par exemple, ça pourrait être, partout où il y a de l'activité forestière autour des réserves proposées, il pourrait avoir une bande de créée et, dans cette bande-là, il pourrait avoir des aménagements par îlot ou des coupes... LE PRÉSIDENT : Ou des restrictions à l'exploitation ou des façons d'exploiter qui... **Mme MARIBELLE PROVOST:** Pas des restrictions à l'exploitation, des bonifications à l'aire protégée. LE PRÉSIDENT : Parfait. Je vous remercie beaucoup, madame Provost. **Mme MARIBELLE PROVOST:** Ça fait plaisir. LE PRÉSIDENT : Merci. J'appelle maintenant monsieur Mario Provencher pour la Ville de Rouyn-Noranda, s'il vous plaît. M. MARIO PROVENCHER: Alors, bonjour. LE PRÉSIDENT : Bonjour. M. MARIO PROVENCHER: Je vais vous présenter les gens qui sont avec moi. LE PRÉSIDENT :

830

835

840

845

850

855

860

865

Oui.

### M. MARIO PROVENCHER:

870

Il y a monsieur Pierre Monfette, qui est directeur du Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Rouyn-Noranda, et madame Élise Tremblay, qui travaille au Service de l'aménagement du territoire.

875

Je vais vous présenter la position de la Ville de Rouyn-Noranda. Ça va être quand même pas trop long, parce qu'on imagine que le mémoire qu'on a présenté par rapport à Vaudray-Joannès, il y a plusieurs éléments, vous allez voir, qui se répètent là-dedans parce que, pour nous, c'est une grande préoccupation.

### LE PRÉSIDENT :

880

Allez-y.

### M. MARIO PROVENCHER:

885

C'est sûr qu'on est super intéressés à conserver des territoires. Il y a présentement sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda, il ne faut pas oublier que Rouyn-Noranda, c'est une ville MRC, alors c'est la ville qui gère tout le territoire, il y a présentement huit projets d'aires protégées. Il y en a trois qui sont existantes, il y en a trois projetées et les autres sont à l'étude, qui représentent à peu près 1 000 kilomètres carrés. On a un territoire de 6 400 kilomètres carrés à Rouyn-Noranda, ça veut dire c'est à peu près 10 % de notre territoire.

890

Alors, pour nous, c'est quelque chose qui est très important qu'on s'en préoccupe parce que, pour nous, c'est notre développement. Si tout notre territoire est tout fermé, pour nous, ça va être vraiment plus dur au niveau de la gestion.

895

Alors, comme je vous disais au début, pour nous, c'est quelque chose qui est vraiment important. Ce qu'il faut, c'est protéger des territoires qui présentent vraiment un intérêt écologique. Il faut tenir compte des besoins et des attentes de la population, notamment en matière d'activités récréotouristiques et du plein air, mais également pour des fins domestiques.

900

Il faut que le projet favorise le développement économique de Rouyn-Noranda. Il ne faut pas, à notre sens, qu'il nuise, et s'assurer que la mise en place d'une aire protégée n'aura pas d'impacts majeurs administratifs pour les citoyens qui habitent à l'intérieur de la zone protégée.

905

Il faut pas oublier aussi que, tantôt je vous parlais de superficie, si 10 % de notre territoire est en aires protégées, il va falloir en quelque part que quelqu'un paie justement pour prendre soin de ces aires protégées là. Alors, c'est sûr que pour nous, notre crainte, c'est

qu'on se retrouve avec un bébé qu'on n'a jamais voulu avoir et qu'on soit obligés de le nourrir.

910

Je pense que ce serait important qu'à partir du moment qu'il y aura des aires protégées... je ne sais pas qui va s'occuper des aires protégées, parce que ce n'est pas dit à nulle part les mécanismes, comment est-ce que ça va être payé, ça va être quoi la réglementation. Nous, on a déjà une réglementation au niveau municipal. À partir du moment qu'il va se passer de quoi sur un territoire où est-ce que ça va être protégé, est-ce que le citoyen va avoir deux permis à demander : un que, chez nous, ça prend six minutes et que ça prend six mois au ministère?

915

Je pense qu'à quelque part, les citoyens veulent un service rapide et un bon service. Puis on ne veut pas se retrouver, nous autres, avec l'odieux en bout de ligne que: «Oui, oui, c'est l'fun une aire protégée», puis on y va et que, en bout de ligne, ça amène des contraintes dans la vie de tous les jours, que les gens trouvent ça vraiment un irritant. Le territoire est quand même très occupé et très habité. Les gens, comme vous avez vu dans les autres présentations, l'utilisent grandement. Alors, ce serait important que toute cette vision-là soit dans cette donne-là.

920

925

J'en ai dit quand même pas mal d'une *shot*! On ne sait pas exactement encore ça va être quoi notre rôle. Dans tout ce qu'on a eu, c'est que, en tant que ville, c'est que nous, c'est Ville MRC, on gère le territoire, on ne sait pas du tout c'est quoi le rôle au niveau de l'application. On connaît tout le rôle qu'on a au niveau environnemental, mais on n'a pas tous les autres. Je pense que ça va être un point à éclaircir.

930

On va travailler à l'élaboration d'un plan d'action. C'est sûr qu'on va toujours appuyer ces projets-là, on va s'investir dedans, mais présentement on ne fait que... là on présente des mémoires, mais on n'a aucune idée qu'est-ce qui nous attend dans l'avenir par rapport à ça. Puis malgré que les aires protégées, ce n'est pas quelque chose qui datent d'hier, ça fait quand même plusieurs années que le processus y va.

935

Alors, on demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qu'il dispose d'un budget suffisant et des ressources humaines appropriées pour assurer le fonctionnement et pour superviser la réalisation du projet de conservation ou de mise en valeur des aires protégées.

940

Je vais séparer Opasatica de Decelles, parce qu'on a deux recommandations vraiment différentes. Premièrement, nous, par rapport à la proposition qui est faite, nous, on demande, Ville de Rouyn-Noranda, d'exclure le secteur est, la partie est du lac Opasatica qu'il y a les berges.

945

Premièrement parce que, pour nous, on calcule que ça va être un très grand irritant, parce qu'il y a 3 à 400 chalets et résidences tout le long de ce lac-là. Alors, pour nous, c'est

vraiment un très gros irritant. Et comme l'a dit la dame tantôt précédemment, on pense qu'inclure un lac directement dans une aire protégée, s'il n'est pas entouré, pour nous, à notre sens, c'est juste de rajouter des superficies pour pouvoir atteindre un pourcentage. Ça fait qu'on calcule que, pour nous, ce n'est pas du tout bon.

955

Il y a bien des projets d'activités sur le bord du lac Opasatica ainsi que sur le lac. Il y a justement un projet qui a été déposé, il y a quelques semaines, d'un *Village d'hiver sur le lac*. Alors, qu'est-ce qui va se passer avec ce projet-là? Est-ce que ce projet-là va pouvoir toujours se réaliser? C'est un projet du milieu financé avec le parc rural.

960

Je veux dire, là, on se trouve dans un genre d'impasse parce qu'on n'a vraiment pas de réponse. Ces gens-là sont venus, il y a une semaine ou deux, nous poser la question: «Il va se passer quoi avec notre projet?» On ne peut pas répondre, sauf que nous, on demande que cette partie-là soit exclue.

965

On a déjà beaucoup de contraintes dans d'autres domaines quand on parle du zonage vert et tout. Ça fait que s'il faut à quelque part que ça aussi soit inclus, pour nous, c'est un irritant au niveau du développement touristique et au niveau des résidences aussi. On calcule que c'est ça. Ça fait que ça, c'est la demande pour l'Opasatica.

970

Pour le Decelles, ce qu'on demanderait, c'est d'exclure trois parties. Sur le Decelles, il y a trois pourvoiries qui sont présentement là. C'est des pourvoiries qui sont en expansion et elles sont directement dans la réserve. Alors, nous, on demanderait d'exclure la partie où se trouvent les trois pourvoiries.

975

Je ne sais pas si vous avez le dessin, il y en a deux dans le haut, qui sont une à côté de l'autre.

Ça fait qu'on sait qu'à partir du moment qu'elles sont dans les aires protégées, on va oublier l'expansion. Puis je pense que l'Abitibi-Témiscamingue est reconnue au niveau de la chasse et de la pêche, et c'est un créneau qu'il faut continuer à développer, puis il ne faut pas que ça soit un irritant. Ça fait que exclure une partie par rapport aux trois pourvoiries qui sont là.

l'aire protégée. Ça fait que ce n'est pas du tout...

Il y en a quatre en réalité dans le secteur, mais il y en a une qui n'est pas du tout dans

985

980

On avait une autre demande, mais c'est juste parce qu'apparemment qu'on n'avait pas la couleur sur le petit point qui n'était pas inclus dedans.

En général, c'est ce qui représente notre mémoire.

### LE PRÉSIDENT :

990

D'accord, merci beaucoup. On va essayer d'y aller dans l'ordre. Vous avez commencé votre mémoire en disant:

995

La Ville désire que les territoires protégés possèdent un véritable intérêt écologique pour la conservation et que ceux-ci contribuent au maintien de la biodiversité.

1000

En première partie, il a été déposé une description qui vient du schéma d'aménagement de 1987. Est-ce que vous avez toujours la même liste ou est-ce que vous avez identifié d'autres éléments depuis et est-ce que cette liste a été mise à jour? Et est-ce que vous pourriez nous en faire part?

### M. MARIO PROVENCHER:

Je vais laisser monsieur Monfette vous répondre.

1005

### LE PRÉSIDENT :

Monsieur Monfette.

### 1010

### M. PIERRE MONFETTE:

Bon, je voudrais bien comprendre la question. Est-ce que vous faites référence à la carte qu'on vous a transmise à la fin des premières audiences?

### 1015

### LE PRÉSIDENT :

Oui, à deux choses, à cette carte-là...

### M. PIERRE MONFETTE:

1020

Ça, ça ne réfère pas au schéma d'aménagement. Ça réfère à un exercice de réflexion que nous avions fait pour un premier scénario d'identification d'aires protégées potentielles.

### LE PRÉSIDENT :

1025

Ça, c'était en 2002, lors du dépôt des propositions.

# M. PIERRE MONFETTE:

1030

Tout à fait, avant ça. Donc, c'était en préalable.

# LE PRÉSIDENT :

Celle-là, est-ce qu'elle reste toujours valide malgré les changements qui ont été apportés?

1035

### M. PIERRE MONFETTE:

1040

Bien, dans l'essentiel, oui. Mais c'est sûr que là, l'orientation, il y a certains secteurs qui sont apparus, qui n'apparaissaient pas sur notre carte. C'est sûr qu'il y a des différences importantes.

### LE PRÉSIDENT :

1045

D'accord. Et puis au Plan d'urbanisme, qui est le document DB21.1 que vous avez déposé en première partie, vous aviez identifié quatre sites d'intérêt écologique. Il y avait le lac Joannès, il y avait les monts Kekeko, il y avait la réserve écologique des Dunes-de-la-moraine-d'Harricana et la réserve faunique d'Aiguebelle.

1050

Alors, comme la commission est curieuse, elle a voulu aller voir la description des monts Kekeko et elle ne fait pas partie du document. Alors, elle vous demande si vous pourriez... non, il y a celle de la réserve écologique des Dunes-de-la-moraine-d'Harricana qui a été déposée; mais celle des monts Kekeko, elle ne fait pas partie du document qui a été déposé.

# M. PIERRE MONFETTE:

1055

Du schéma d'aménagement?

### LE PRÉSIDENT :

1060

Du Plan d'urbanisme.

# M. PIERRE MONFETTE:

1065

Bon, je pense que là, il y a une petite confusion dans les termes. Le schéma d'aménagement, c'est le document qui englobe l'ensemble du territoire. C'est un document qui avait été préparé en 1987. Dans ce temps-là, il y avait plusieurs municipalités.

# LE PRÉSIDENT :

1070

Oui.

### M. PIERRE MONFETTE:

Et donc, le Plan d'urbanisme est un document qui était produit par la municipalité et non pas par la MRC.

### LE PRÉSIDENT :

Oui.

1080

1075

### M. PIERRE MONFETTE:

Donc, au schéma d'aménagement, les monts Kekeko y étaient.

### 1085 **LE PRÉSIDENT**:

D'accord, mais le document...

### M. PIERRE MONFETTE:

1090

1095

Mais au Plan d'urbanisme, dans ce temps-là qui était Beaudry, Évain, Rouyn-Noranda et Arnfield, bon, là, c'est possible que dans les plans d'urbanisme de chacune de ces municipalités-là, ça n'apparaissait pas. C'est possible là.

# LE PRÉSIDENT :

C'est simplement qu'on avait celle de la réserve écologique. C'est les extraits du schéma d'aménagement. Donc, on n'a pas la version papier dans ce document qui a été déposé. Mais si on a l'intégral sur un document électronique, on va s'organiser pour la retrouver.

1100

Vous avez parlé de la rive est du lac Opasatica, qui est pour vous un irritant qu'elle soit située dans la réserve de biodiversité. Vous avez l'exemple de la réserve de Vaudray-Joannès, dans laquelle les aires habitées de villégiature sont exclues.

1105

Alors, les deux questions par rapport à ça : est-ce que ça, ça serait une solution de nature à vous satisfaire ou si vous voulez vraiment quand même exclure la rive est? Et puis, deux, un des éléments qui embêtent la Ville, c'est qu'il y a des aménagements, des équipements et des services publics dans cette zone-là. Alors, j'aimerais ça si vous pouviez nous éclairer un peu sur ces équipements-là.

1110

# M. MARIO PROVENCHER:

Monsieur Monfette.

### M. PIERRE MONFETTE:

Bon, c'est toujours dans l'ignorance du futur qu'on est toujours un petit peu frileux et craintifs. Actuellement, on n'a pas d'indication claire, malgré que le ministère dit qu'il y a des règlements qui sont en préparation et que, bon, il y aurait des aménagements qui nous permettraient de continuer à procéder à l'émission de nos permis sans qu'il y ait double structure administrative.

Tant et aussi longtemps que, nous, on n'est pas rassurés, on demeure en tout cas un peu sceptiques et on ne souhaite pas... on est l'organisation proche du citoyen et on est toujours l'organisation qui subit les premiers blâmes pour dire, bon, telle chose arrive, et souvent ça déborde un petit peu de nos responsabilités et de nos mandats. Mais il reste quand même qu'il est de notre responsabilité d'essayer d'orienter le plus correctement possible nos citoyens et donc de trouver la conciliation, l'aménagement qui va faire en sorte qu'on contourne ou on corrige un problème.

Actuellement, il y a quelques marinas sur le lac Opasatica. On nous parle que bon, ces équipements-là qui sont des équipements un peu plus lourds nécessiteraient quand même des autorisations particulières du ministère et, bon, sans autre précision. Jusqu'où ça va, on ne le sait pas. On ne le sait pas. Et ça, on fait part de notre inquiétude. Et jusqu'à preuve du contraire, bon, ça demeure pour nous une source d'incertitude.

### LE PRÉSIDENT :

De quelle ampleur les marinas?

# M. PIERRE MONFETTE:

De quelle ampleur?

## LE PRÉSIDENT :

De quelle ampleur, de quelle importance et où sont-elles?

### M. PIERRE MONFETTE:

Exactement où sont-elles, bon, je ne peux pas vous donner des localisations exactes, mais les marinas comptent plusieurs dizaines de bateaux. Entre autres, il y en a une que c'est Les Amis du Kanasuta. Comment ils l'appellent? L'Amical. Ensuite, il y a en face du camping Clin d'oeil qu'il y en a une autre marina.

Donc, ça fait partie des éléments sur lesquels on a un inconfort.

1115

1120

1125

1130

1135

1140

1145

1150

### LE PRÉSIDENT :

1160

Comme d'ailleurs quand vous dites que les activités de nautisme devraient pouvoir se poursuivre sur le lac, mais en même temps vous demandez que le lac soit exclu de la réserve aussi, quel est le but de votre recommandation à l'effet que les activités de nautisme doivent pouvoir se poursuivre? C'est simplement si le ministère décide de conserver le lac dans la réserve?

1165

### M. PIERRE MONFETTE:

Bien, c'est bien sûr.

### LE PRÉSIDENT :

1170

Est-ce que vous connaissez des problèmes d'érosion sur ce lac-là?

### M. PIERRE MONFETTE:

1175

Il y a eu un ou deux secteurs d'éboulement, de glissement de terrain, mais ce n'est pas... en tout cas, à ma connaissance, c'est rien de majeur.

### LE PRÉSIDENT :

1180

Et est-ce qu'on peut savoir à quel endroit ou c'est dispersé?

# M. PIERRE MONFETTE:

Les résidants du secteur seraient meilleurs que moi pour y répondre.

1185

# LE PRÉSIDENT :

D'accord. On vous reviendra ultérieurement, s'il y a lieu.

1190

On va juste en passer une sur le lac. Vous nous avez parlé du Village d'hiver. Est-ce que c'est l'activité dans le quartier Monbaillard que vous mentionnez dans le mémoire?

# M. MARIO PROVENCHER:

1195

Oui, c'est ça.

# LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on peut avoir un peu d'information sur ce projet-là?

### M. MARIO PROVENCHER:

C'est un village qui va être monté dans le cadre d'une fin de semaine de fête. Je ne sais pas si vous avez vu le Village de Roberval, qui ont un village qui est quand même permanent pendant un mois et demi, à partir de fin décembre, début janvier jusqu'au mois de mars. Mais là, c'est pour plutôt une question d'une semaine ou deux, où est-ce qu'il va y avoir des festivités et que les gens vont pouvoir faire du plein air. C'est de mettre des cabanes sur le lac, c'est de pouvoir aménager des petits sentiers sur le lac.

1210

1205

En tout cas, le projet, c'est un projet qui est issu du milieu. Et nous autres, justement notre interrogation, c'est qu'à partir du moment où est-ce que cette partie-là pourrait être dans une aire protégée, quel sera l'impact sur le projet et les projets futurs aussi. Si ce projet-là fonctionne bien, peut-être que ces gens-là vont vouloir aussi faire comme il se fait à Roberval, que le village pourrait être là de janvier jusqu'au mois de mars.

1215

1220

### LE PRÉSIDENT :

Puis est-ce qu'à votre connaissance, il y aurait des activités prévues qui pourraient aller à l'encontre de ce qu'on nous a présenté comme étant le règlement des aires protégées, ce qui serait permis ou pas permis? Monsieur Monfette ou...

# M. PIERRE MONFETTE:

1225

Bien, c'est sûr que, écoutez, c'est un projet qui est en émergence. Donc, les promoteurs, nous avons encore... c'est au balbutiement, là. On n'a pas encore d'éléments précis sur le fonctionnement. Je pense qu'ils font faire leur école eux autres aussi et de voir un peu le succès qu'ils vont avoir. Si ça fonctionne bien, ça va grossir. Si ça ne marche pas, bien, ils vont arrêter.

1230

Là, c'est difficile d'élaborer longuement là-dessus de notre part. Parce que c'est sûr, on n'en est pas les promoteurs, de un. Et de deux, bien, là, il reste quand même que c'est au stade des idées, et les idées vont être testées au cours de l'hiver prochain.

# LE PRÉSIDENT :

1235

D'accord. On va rester au bord du lac. On a parlé tantôt des aménagements, des équipements, des services publics. Est-ce que la Ville possède des terres en bordure du lac Opasatica?

### M. PIERRE MONFETTE:

Très peu. On a des blocs de lots, mais qui sont des terres de la Couronne que nous avons sous gestion, et peut-être quelques lots intramunicipaux qui appartiennent à la Ville, qui ont été cédés par le gouvernement fin des années 90, oui, quelques lots.

1245

### LE PRÉSIDENT :

C'est ceux dont il a été question en première partie, si je ne m'abuse. Est-ce que vous pourriez nous les resituer?

1250

1255

### M. PIERRE MONFETTE:

Je sais que le lot 59-60, qui a fait l'objet de certaines discussions dans le quartier Monbaillard, c'est un secteur où est-ce qu'on a identifié des potentiels archéologiques. Ça, c'est deux lots en particulier en tout cas qui ont été bien ciblés.

Les autres lots, là, je ne pourrais pas vous dire de mémoire leur localisation exacte, mais c'est très peu, on en a quelques-uns.

# 1260

1265

### LE PRÉSIDENT :

D'accord. On vous reviendra aussi ultérieurement, s'il y a lieu.

Là, un de vos, si j'ai bien compris, irritants majeurs ou la grande crainte, mais j'aimerais ça que vous nous aidiez à trier, j'ai un petit peu de la misère à comprendre vos craintes à l'égard de la gestion du territoire. Vous nous avez dit: «Bon, est-ce qu'on va se ramasser à être responsable de?» Alors, il y a une législation et une réglementation qui relève du ministère du Développement durable. Il y en a une autre dont vous êtes responsable de l'application.

Vous nous avez aussi mentionné, en première partie, des éléments d'utilisation du territoire qui vous faisaient craindre que le suivi ou la gestion de ces réserves n'irait pas forcément comme ça a été planifié.

Alors, moi, j'aimerais savoir quelles sont vraiment vos craintes, dans quoi avez-vous peur d'être impliqués avec ces projets-là.

# M. MARIO PROVENCHER:

1280

1275

Bien, c'est sûr que la première crainte, justement c'est que la Ville va être obligée de jouer à la police et, en bout de ligne, c'est avec les taxes des citoyens qu'on va chercher sur

l'impôt foncier, qu'on soit obligés de payer.

Il y a présentement des aires protégées qui existent sur le territoire où est-ce que janvier, février, mars, c'est le *Festival de la chainsaw* et pourtant c'est des aires protégées. Qui va dans le bois pour dire: «Vous êtes dans une aire protégée. Vous n'avez pas le droit de récolter des arbres.» Ça, c'est une problématique. Mais toutes les autres choses...

Justement, comme monsieur Monfette disait tantôt, oui, on comprend qu'il y a une législation, mais elle n'est pas encore assez précise pour nous. C'est un peu ça, c'est que notre rôle vraiment qu'on a à jouer au niveau de la protection des aires protégées, on ne l'a pas. On n'a pas d'indication vraiment: «Voici, ça va être notre champ de compétence. Ça, ça va être le champ au niveau de l'Environnement.» Les guides ne sont pas encore assez précis.

### LE PRÉSIDENT :

1295

1300

1285

1290

Mais si j'ai bien suivi en première partie, pour ce qui est des coupes de bois sans permis ou abusives sur les terres de la Couronne, si tant est que les réserves sont sur des terres de la Couronne, ce n'est pas du ressort de la MRC ou de la municipalité.

### M. MARIO PROVENCHER:

Je ne croirais pas, du tout.

# LE PRÉSIDENT :

1305

1310

1315

C'est pour ça, tantôt je vous disais j'ai un petit peu de misère avec vos craintes. Vous vous sentez investis de la mission de gérer l'aire si le ministère ne le fait pas ou...? C'est ça que j'ai de la misère à saisir.

# M. MARIO PROVENCHER:

On a l'impression, en tout cas moi personnellement, dans toutes les présentations que j'ai assisté au niveau des aires protégées, il n'est jamais... oui, on parle de personnes qui vont s'occuper des aires protégées, mais c'est deux lignes. On ne sait pas comment ça va se faire et qui va avoir juridiction de le faire.

C'est ça qui est notre crainte et on ne veut pas se retrouver avec ce fardeau-là. On en a déjà assez en tant que municipalité des choses que le gouvernement envoie dans notre cour, et qu'on soit obligés de taxer nos citoyens en conséquence parce qu'au nom de...

1320

C'est sûr, on croit aux aires protégées, mais on ne veut pas être obligés de payer, que les citoyens paient pour ça. Oui, ils paient, parce qu'ils paient des impôts au gouvernement

mais, je veux dire, que ça ne soit pas spécifiquement à nous à le voir.

1325

Ou bien non si vous voulez qu'on le fasse, bien, pas de problème, signez-nous un chèque et on s'en va s'en occuper, on va la faire la gestion. On va s'en occuper et on va en mettre. Là, présentement, les gens se promènent et ce n'est pas marqué: «Vous rentrez dans une aire protégée.»

1330

Oui, effectivement, il y a un endroit qui est protégé, qu'on a vu tantôt dans le vidéo, qu'il y a une belle petite pancarte. Mais si la personne rentre à 300 pieds plus loin, elle ne la voit pas la petite pancarte là, ça fait qu'elle ne sait pas qu'elle est dans une aire protégée.

### LE PRÉSIDENT :

1335

Mais là, concrètement, aujourd'hui, si des citoyens se plaignent ou si vos inspecteurs attrapent des gens qui, comme vous disiez tantôt, font le *Festival de la chainsaw*, qu'est-ce qui se passe?

### 1340

### M. MARIO PROVENCHER:

Bien, présentement, il ne se passe rien, parce que ce n'est pas nous qui...

### LE PRÉSIDENT :

1345

Mais est-ce que vous faites des représentations? Est-ce que la Ville ou la MRC...

# M. MARIO PROVENCHER:

1350

Bien, c'est sûr qu'on essaie d'informer les gens. C'est sûr qu'on n'a pas de nom, là. On ne sait pas que c'est monsieur X et monsieur Y. Mais on le sait effectivement parce que les gens sous l'anonymat nous donnent des informations.

Mais je peux laisser Pierre finaliser là-dessus.

1355

### M. PIERRE MONFETTE:

1360

On nous signale des infractions. C'est clair? Maintenant, on le rapporte quand même au ministère pour dire: «Bien, écoutez, on a été mis au courant qu'il y a des infractions.» Maintenant, là s'arrête notre rôle. Mais notre inquiétude est de dire: «Bien, si vous n'intervenez pas plus rapidement, la notion d'aire protégée, on va s'interroger sur sa fonction.»

Ce qui m'a inquiété, moi personnellement, à la première étape, c'est quand le ministère de l'Environnement nous dit: «Bon, on va d'abord faire l'étape de création et après ça on va

commencer à s'en occuper.» Mais s'ils en ont pour encore dix ans à créer des aires protégées, ça veut dire que Vaudray-Joannès, ils vont s'en occuper dans dix ans? C'est assez particulier, pour moi en tout cas.

### LE PRÉSIDENT :

1370

Outre la coupe de bois, qui semble être un élément majeur de préoccupation, est-ce qu'il y en a d'autres qui vous travaillent?

### M. PIERRE MONFETTE:

1375

Écoutez, le ministère souhaitait dans sa présentation de Vaudray-Joannès diminuer le nombre de sentiers quatre roues. Bon, c'est sûr que ça ne diminue pas. Comment ils vont le faire, je n'en ai aucune espèce d'idée. C'est un autre élément qui fait en sorte qu'il y a une utilisation peut-être abusive. On ne déclare pas que c'est abusif actuellement, mais il y a des signes inquiétants qui nous arrivent de ce secteur-là.

LE PRÉSIDENT :

1385

1380

D'accord. Restons dans le Vaudray-Joannès. Vous souhaitez que la mise en place d'une aire protégée n'ait pas d'impacts majeurs sur le plan administratif pour vos citoyens. Vous en avez parlé. Vous avez commencé votre mémoire avec ça. Est-ce que vous avez tiré des expériences de Vaudray-Joannès? Est-ce que la proposition du ministère de travailler à un guichet unique ne vous rassure pas? Est-ce que vous pouvez élaborer un petit peu là-dessus? Monsieur Monfette.

# 1390

# M. PIERRE MONFETTE:

Bon, tirer des expériences, c'est assez difficile parce que le ministère n'a pas de personnel pour le suivre. Alors, on constate des choses.

1395

Maintenant, l'avenir, nous l'avions identifié dans notre proposition préliminaire de 2002. C'est un esker, on y croit, je pense que c'est important de le protéger. Donc, il faut prendre des mesures appropriées. Que ce soit la simple délimitation sur le territoire, quand est-ce qu'on rentre dans cette aire protégée là. L'exclusion des 250 chalets et résidences, pour nous, je pense que c'était une nécessité et je pense que, là, on a réussi à avoir une entente là-dessus. Ça nous satisfait. C'était aussi une grande crainte des villégiateurs en bordure du lac aussi, des deux lacs.

1400

Maintenant, pour l'avenir, la notion de guichet unique, ça, on l'avait soulevée. C'est sûr que là on veut un seul guichet unique, on veut un seul comité de gestion de l'ensemble des aires protégées sur notre territoire, ça c'est un premier élément, et que l'administration des aires

protégées sur notre territoire se fasse ici en région et non pas que ça se fasse de Québec. Ça, on aurait beaucoup de difficulté aussi à accepter cette procédure-là.

#### LE PRÉSIDENT :

1410

Mais ça, je pense qu'on vous l'a dit en première partie, que ce serait en région. Vous demeurez frileux, mais bon, on vous l'a dit.

1415

Vous demandez aussi qu'un seul comité soit créé pour gérer les aires protégées de votre territoire. Moi, j'aimerais savoir comment vous voyez ça, comment ça marcherait, qui serait làdessus.

### M. PIERRE MONFETTE:

1420

Dans notre premier mémoire à Vaudray-Joannès, on avait exploré peut-être l'idée d'élargir notre table GIR. Ce n'est peut-être pas la meilleure idée. On y a réfléchi un petit peu plus et on dit: «Bon, la table GIR a sa fonction, son rôle. C'est beaucoup de conciliation avec différents usagers du territoire. Elle fonctionne bien». Et je pense qu'il faudrait créer un comité à part, pour nous en tout cas, et auquel les différents utilisateurs des différentes aires protégées seraient réunis.

1425

C'est sûr qu'on comprend bien que les gens du secteur Decelles n'ont peut-être pas les mêmes préoccupations que les villégiateurs de Vaudray-Joannès ou de l'Opasatica. Ça, on le comprend bien. Donc, il s'agira de trouver un mécanisme qui fera en sorte qu'il y ait un centre d'intérêt commun et de pouvoir échanger sur les grands concepts, les grands principes d'une aire protégée et ensuite, bien, là, d'y aller plus pointu sur une aire protégée et une autre.

1430

# LE PRÉSIDENT :

1435

C'est ça. Parce qu'en fait, il y en a qui chevauchent des territoires de MRC, comme Decelles.

# M. PIERRE MONFETTE:

Oui, Decelles.

1440

# LE PRÉSIDENT :

1445

Il y en a comme entre autres celle-là, qui n'est pas forcément fréquentée par des gens de votre MRC mais qui peut être fréquentée par des gens du Témiscamingue. Le comité unique peut causer problème à l'égard de certains territoires? Non?

### M. PIERRE MONFETTE:

C'est possible. Mais là, il va falloir le vivre pour le voir jusqu'à quel point c'est fonctionnel ou pas. C'est sûr que c'est des secteurs...

Comme on mentionne, le Decelles, il y a trois pourvoyeurs, il y a Hydro-Québec et c'est à peu près tout. Peut-être quelques camps de chasse, là je ne sais pas, probablement qu'il y en a quelques-uns. Donc, il n'y a pas un taux d'utilisation important si on le compare à d'autres secteurs plus habités. Et le secteur qui déborde dans la MRC Vallée-de-l'Or, c'est un secteur inhabité, quant à moi.

## LE PRÉSIDENT :

1460

1450

1455

D'accord. Les trois pourvoyeurs dont vous parlez... C'est parce que dans la documentation déposée par le ministère des Ressources naturelles, la tenure des terres n'est pas claire, mais il y a des terres qui ne seraient pas de tenure publique ou la tenure n'est pas illustrée pour ces trois pourvoiries-là. À votre connaissance à vous, les trois seraient sur des terres publiques?

1465

# M. PIERRE MONFETTE:

Oui.

# 1470 **LE PRÉSIDENT**:

Ah! bon.

# M. PIERRE MONFETTE:

1475

Je dis un oui, mais avec une certaine réserve. C'est sûr que les trois pourvoiries, il y a Lynus Langevin, il y a le Camp Denis et le Camp Jacqueline, bon, on a commencé à faire quelques recherches pour trouver les titres et ce n'est pas toujours clair. Donc, on n'est pas en mesure d'affirmer d'une façon formelle que... il y en a certains qui sont sous bail et on semble que, mais la tenure effectivement est à clarifier.

1480

1485

#### LE PRÉSIDENT :

Mais si la commission demandait à ces gens-là, ils pourraient quand même nous dire s'ils sont sous bail ou...

### M. PIERRE MONFETTE:

Eux-mêmes?

### LE PRÉSIDENT :

Eux-mêmes.

# 1495 M. PIERRE MONFETTE:

J'espère bien qu'ils sont en mesure de répondre. Je pense qu'ils vous ont signalé leur position parce qu'ils ont communiqué avec nous.

### 1500 **LE PRÉSIDENT**:

Oui, on a un mémoire, mais on n'a pas l'information sur la tenure. Donc, on va y retourner.

Vous nous dites aussi, je pense, que le lac Opasatica, il y a encore un potentiel d'installation de chalets, dans le mémoire.

#### M. PIERRE MONFETTE:

1510

Il y a ...?

# LE PRÉSIDENT :

Un potentiel d'installation de chalets, si je ne m'abuse.

1515

1505

# M. PIERRE MONFETTE:

Oui.

# 1520 **LE PRÉSIDENT**:

La capacité support du lac n'a pas encore été atteinte, d'après vous.

# M. PIERRE MONFETTE:

1525

Il y a encore de l'espace effectivement de développement sur le lac Opasatica, oui. C'est un lac qui a quand même un tirant d'eau important. C'est un lac profond et qui a un taux de régénération de son eau important. Donc, il est moins fragile que des lacs moins profonds.

# LE PRÉSIDENT :

Mais vous savez, en première partie, vous nous avez mentionné que vous étiez en train d'utiliser une nouvelle méthode pour déterminer la capacité support du lac, etc. Est-ce que ça, ça a été fait?

1535

#### M. PIERRE MONFETTE:

Ah! bien, c'est en processus. Actuellement, on a une étude pilote sur le lac Dalembert, qui est un petit lac d'une petite superficie avec un bassin versant moins important que le lac Opasatica. Le lac Opasatica, c'est un bassin versant pas mal plus important. Donc, là, on est en train de finaliser nos études. Il y a un biologiste qui fait actuellement des analyses d'eau et là, on serait en mesure de commencer à connaître un petit peu le...

### LE PRÉSIDENT :

1545

1540

Vous êtes en train de calibrer la méthode. C'est ça?

## M. PIERRE MONFETTE:

1550

Exact, exact.

# LE PRÉSIDENT :

D'accord. Dans votre mémoire, il y a une magnifique carte à la fin. Alors, à moins que vous ayez un scoop qu'on n'a pas eu, en haut de la réserve écologique projetée du ruisseau Clinchamp et tout autour du lac Dasserat, il y a une aire qui est identifiée comme réserve de biodiversité projetée, alors que dans les documents déposés par le ministère, je pense que c'est un territoire d'intérêt encore en discussion. Alors, je voulais savoir si vous aviez su des choses que la commission ne savait pas.

1560

1565

1555

#### M. PIERRE MONFETTE:

Non. On n'est pas dans le secret des dieux. C'est sûr que la Ville a participé activement à un comité, comme on vous avait mentionné, pour le secteur Kanasuta, pour essayer de trouver des conciliations possibles avec le secteur minier pour pouvoir espérer poursuivre les efforts de protection. Appelons ça un succès mitigé. Maintenant, il reste quand même qu'il y a eu une réflexion qui est porteuse, quant à nous. Donc, il y a des pistes intéressantes qui sont quand même à explorer.

1570

Nous sommes dans une période de conciliation constante parce que le secteur minier est très actif, et on reçoit régulièrement des demandes du secteur minier pour toutes sortes

d'interventions et qu'on doit faire part de certaines réserves quelques fois.

Je peux vous en donner un exemple. Actuellement, il y a une minière qui est en exploration importante à proximité du parc Aiguebelle. Nous ne souhaitons absolument pas voir apparaître une mine à ciel ouvert aux portes du parc Aiguebelle. On a un inconfort majeur.

Donc, c'est ce genre de conciliation là dans lequel nous sommes et ce n'est pas facile. On a toutes sortes d'arguments qui nous sont servis et le juste milieu appartiendra aux élus.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. D'ailleurs en première partie, au sujet des différents statuts possibles de protection, entre autres, vous nous aviez mentionné cette situation-là, il avait aussi été question d'un document qui était en rédaction. Alors, je pense qu'on va retourner aussi voir madame van de Walle quelque part dans les semaines qui viennent pour voir où ils en sont avec ça.

Et puis une petite dernière, je ne sais pas si elle est pertinente. Mais on soustrait les activités industrielles des territoires qu'on met de côté. Donc, dans la région, il est question de forêt, de mine, de barrage hydroélectrique. Mais il y a un nouveau secteur énergétique qui est en émergence et sur lequel je sais qu'il se fait de la recherche à Rouyn-Noranda même, c'est l'éolien. Est-ce qu'il y a quelque chose dans les plans de la Ville à l'égard du développement?

# M. PIERRE MONFETTE:

Nous n'avons pas été identifiés comme un secteur à haut potentiel pour l'éolien ici. Ce qu'il y avait à l'université, c'était une expérimentation d'un type d'éolienne qui demandait un faible débit de vent et le succès est mitigé. Donc, je crois que l'expérimentation est terminée. Donc, là...

LE PRÉSIDENT :

Mais ça, c'était plus pour alimenter des installations plus réduites. Ce n'était pas du même type que les éoliennes qu'on voit, par exemple, dans le bas du fleuve ou...

# M. PIERRE MONFETTE:

Non.

## LE PRÉSIDENT :

Mais ça, ce type de développement là, la région n'est pas identifiée comme étant un secteur...

1580

1585

1575

1590

1600

1595

1605

1610

### 1615 M. PIERRE MONFETTE:

Dans la carte qu'ils nous ont fournie, dans les zones de vent qu'ils appellent, on n'était pas une zone intéressante, à potentiel intéressant.

### 1620 **LE PRÉSIDENT**:

Parfait. Je vous remercie beaucoup. Merci, messieurs. Merci, madame. Alors, on va prendre une pause d'une quinzaine de minutes. Alors, vers 9 h 15, on va reprendre.

# SUSPENSION DE LA SÉANCE

\*\*\*\*\*

# **REPRISE DE LA SÉANCE**

### LE PRÉSIDENT :

1630

1625

Alors, nous allons reprendre. J'appellerais monsieur André Gagnon du Regroupement des locataires des terres publiques du Québec, région Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec.

### M. ANDRÉ GAGNON:

1635

Vous permettez que j'amène mon secrétaire?

# LE PRÉSIDENT :

1640

Oui, monsieur Gagnon, et vous allez nous le présenter pour les besoins de la sténotypie.

# M. ANDRÉ GAGNON:

1645

Mon nom est André Gagnon. Je suis président du Regroupement des locataires des terres publiques du Québec, RLTP. Dwight Gauthier, c'est mon secrétaire régional, et monsieur Gauthier va vous lire le petit résumé qu'on vous a préparé.

### LE PRÉSIDENT :

1650

Parfait.

# M. ANDRÉ GAGNON:

Après que la lecture sera faite, si vous avez des questions à poser, on va essayer de

vous répondre du mieux qu'on va être capable.

### LE PRÉSIDENT :

Parfait. Allez-y, la parole est à vous.

1660

#### M. DWIGHT GAUTHIER:

#### L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE

1665

Ce qui veut dire que les abris sommaires, qui est un camp de chasse ou un camp de pêche, on a vu nous autres que, au lac Vaudray, il y avait des règlements qui avaient été sortis. On aimerait avoir encore les mêmes règlements, soit si on a un droit d'accès soit par la forêt ou par le lac, qui est le lac Opasatica, c'est qu'on a eu une rencontre avec le ministère de l'Environnement, qui a été très sommaire, qui nous ont dit peut-être qu'on aurait des restrictions là-dessus. Il y a des personnes, ça fait 40 ans qui vont à leur camp de chasse par le lac Opasatica, ils n'auraient pas perte de droit. C'est là-dessus là.

1670

## LE PRÉSIDENT :

1675

Ah! d'accord. Ça n'apparaissait pas dans votre mémoire.

# M. DWIGHT GAUTHIER:

Non, c'est ça là.

1680

### LE PRÉSIDENT :

Il y a des gens qui y vont en traversant le lac ou par le lac.

### 1685

### M. DWIGHT GAUTHIER:

Oui. L'Opasatica a trente quelques kilomètres de long. Il y a au moins une cinquantaine d'abris sommaires justement sur le bord de ce lac-là. On n'aimerait pas que le ministère de l'Environnement dise d'ici deux, trois ans: «Bien, il y a eu trop d'érosion, on va empêcher le monde de passer par le lac.» Ils ont pas d'autre place pour passer.

1690

# LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1695

### M. DWIGHT GAUTHIER:

C'est des personnes qui se prennent environ une ou deux semaines par année pour aller là. C'est tout là. Ils ne sont pas là à toutes les fins de semaine.

1700

#### LE PRÉSIDENT :

1705

D'accord. Bon, on prend bonne note. Vous avez vu ce soir qu'il y a d'autres personnes qui sont préoccupées par les activités nautiques. Vous n'êtes pas tout seuls. On prend bonne note, on transmettra le message.

représentant du regroupement, a siégé sur la table de concertation. Est-ce qu'il s'est passé

Moi, ce que j'aimerais savoir, vous nous dites que monsieur Gagnon a été nommé

1710

#### M. ANDRÉ GAGNON:

quelque chose à date dans le cas de Vaudray-Joannès?

1715

Non. Il s'est rien passé à date. Quand on a travaillé sur le Vaudray-Joannès et Sabourin, il y avait le Club du lac Vaudray, il y a d'autres membres, il y avait le RLTP. On était douze personnes qui avaient été reconnues pour siéger sur la table, une table décisionnelle pour voir comment est-ce qu'on travaillerait avec l'aire Vaudray-Joannès.

1720

Mais depuis ce temps-là, je ne sais pas si le gouvernement a manqué de temps, a manqué d'argent, je le sais pas, on n'en a jamais entendu parler. On entend parler qu'on va faire d'autres aires protégées, mais on ne sait pas encore comment qu'on va s'arranger avec celle qu'on a Vaudray-Joannès, les lois qui vont régir ou...

# LE PRÉSIDENT :

1725

D'accord. Vous avez été nommé, mais vous n'avez rien établi...

# M. ANDRÉ GAGNON:

On n'a rien fait encore

1730

### LE PRÉSIDENT :

... comme cadre réglementaire.

## 1735

## M. ANDRÉ GAGNON:

On attend. C'est certain qu'on aimerait bien en tant que membres du RLTP et représentants des propriétaires d'abris sommaires, s'il y en a un autre qui se fait pour les autres

aires protégées, qu'on soit tout le temps partie des tables. Parce que c'est important les chasseurs en Abitibi-Témiscamingue, monsieur, c'est un gros montant d'argent. Je pense que vous le savez aussi bien comme moi, même mieux.

#### LE PRÉSIDENT :

1745

Oui.

# M. ANDRÉ GAGNON:

1750

C'est pour ça qu'on ne vous a pas fait un gros mémoire. On vous a juste mis deux, trois lignes sur une feuille pour vous dire qu'on approuve les droits pour les abris sommaires dans les aires protégées, mais on espère que s'il y a un changement qui aurait à se produire dans n'importe quel sens, on en serait avertis pour qu'on puisse travailler avec nos membres là-dessus.

#### LE PRÉSIDENT :

1755

Si je me souviens bien, c'est ce qu'on nous a dit en première partie. C'est que si le ministère des Ressources naturelles et de la Faune vous octroie un bail pour un droit sur un camp, il serait malvenu qu'on vous empêche d'accéder à votre camp. C'est ce que j'ai retenu de la première partie. Donc, vous devriez pouvoir y avoir accès.

1760

Maintenant, vous mentionnez votre intérêt à être des tables ou de la table qui va s'occuper de tous les territoires. Comment vous voyez ça, vous? Une table pour tout le monde? Ou êtesvous prêts à vous diviser en beaucoup pour siéger sur chacune des tables séparément?

### 1765 M. ANDRÉ GAGNON:

Pierre Monfette vous en a parlé un peu tout à l'heure. Je fais partie de la table GIR. On a parlé à la table GIR d'agrandir la table GIR pour travailler sur les aires protégées et on en est venu à la conclusion que ce n'était pas la meilleure manière de faire.

1770

Nous autres, on pense que... vous voyez, au lac Opasatica, au lac Vaudray-Joannès, il y a beaucoup de propriétaires de chalets qui sont là. Tu prends un représentant des propriétaires de chalets, RLTP ou... moi, je parle tout le temps pour mes membres d'abris sommaires. Mais je suis certain que madame ici en arrière, qui a un chalet au lac Opasatica, elle serait bien contente d'être capable de siéger à la table pour...

1775

# LE PRÉSIDENT :

Pour défendre ses intérêts.

1785

#### M. ANDRÉ GAGNON:

... être au courant des développements qui se font. Des fois, on se dit, on reçoit quelque chose puis on dit: «Bon!» Tout à l'heure, j'ai resté très surpris, vous allez excuser mon ignorance, mais quand il a été question d'inclure le lac Opasatica dans l'aire protégée, je me suis posé une petite question bien vite dans ma tête, j'ai dit: «Y a-tu du bois là-dedans?»

Parce qu'on parle tout le temps de sauver les forêts. Bon, on va sauver les forêts, on va faire des aires protégées. Puis là, bien, ils sont rendus qu'ils veulent inclure les lacs.

1790

1795

## LE PRÉSIDENT :

Oui, mais quand on parle d'aire protégée, là je ne devrais pas répondre à la place du ministère mais je vais quand même faire la précision, quand on parle d'aire protégée, on parle d'activités forestières qui seraient interdites, d'activités minières, mais aussi hydroélectriques, donc barrage. Donc, si le lac avait un barrage, il ne rentre pas. S'il est dans la réserve, ça veut dire qu'on ne peut plus l'utiliser à des fins...

#### M. ANDRÉ GAGNON:

1800

Je suis d'accord avec vous.

# LE PRÉSIDENT :

1805

Donc, c'est la précision que je voulais faire.

# M. ANDRÉ GAGNON:

Je vous remercie beaucoup de votre précision.

1810

## LE PRÉSIDENT :

Si ce n'est pas la table GIR, c'est quoi d'après vous qu'il faut...

# 1815 M. ANDRÉ GAGNON :

Moi, je pense qu'on devrait continuer comme on avait parti au lac Vaudray-Joannès et Sabourin. Je pense qu'on était rendu une douzaine de personnes de nommées et on était supposé de se rencontrer une fois par année ou par six mois pour discuter comment est-ce que les lois allaient être appliquées.

Parce qu'on a parlé une secousse sur la Vaudray-Joannès d'enlever les moteurs d'une

1820

telle capacité. Bon, après réflexion, on a décidé d'accepter. Parce que moi, je suis persuadé que d'ici vingt ans, des moteurs qui sont polluants sur les lacs, vous n'en verrez plus. Parce que là, avec les nouveaux moteurs qui sortent, ils sont tout le temps plus performants, il n'y a plus de pollution qui se fait. Puis le gars, mais que ça fasse 15, 20, 25 ans qui a un moteur qui lui coûte le prix que le gaz coûte aujourd'hui, il va changer de moteur.

1830

Ça fait que dans vingt ans, tout va être mis au niveau et on n'aura pas obligé personne d'aller sur l'eau avec un vieux 75 forces, on va dire. S'il l'a deux, trois ans son 75 forces, mais si après il s'aperçoit que le voisin a un beau 25 forces ou 50 forces, qui est économique sur le gaz, qui n'est pas polluant, qui ne fait pas de bruit, il va dire: «Mautadit! je vais m'en aller là-dessus.» Ça fait que ça va être une chose qui va se faire automatiquement.

1835

C'est pour ça que des tables comme ça, ça nous aiderait peut-être à voir des choses qu'on pourrait discuter, que le monde soit capable de dire leur point de vue. Les gars du Vaudray-Joannès, eux autres, ils veulent absolument être deux, siéger deux sur la table, parce que c'est de leurs affaires. Mais moi, j'avais été nommé par le gouvernement dans le temps, puis il y avait plusieurs intervenants. Je pense que ce serait la meilleure chose.

1840

La table GIR, c'est la table GIR. Mais je pense que, pareil comme monsieur Monfette disait tout à l'heure, on s'embarquerait des fois dans des choses qu'on ne comprendrait pas. Ce ne serait pas l'idéal.

# 1845 **LE PRÉSIDENT**:

Puis ça ne permettrait pas de donner la place à tous les groupes d'intérêt de chacun des territoires.

# 1850 M. ANDRÉ GAGNON:

C'est certainement. Puis après ça, bien, il y a beaucoup de personnes qui siègent sur la table GIR qui ne sont pas concernées par les aires protégées, et vice versa. Ça fait que moi, c'est mon point de vue à moi.

1855

### LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie beaucoup.

# 1860

# M. ANDRÉ GAGNON:

C'est moi qui vous remercie, monsieur.

### LE PRÉSIDENT :

1865

Merci, monsieur Gagnon. Merci, monsieur Gauthier.

Alors, j'appellerais maintenant madame Marie-Josée Paquin, s'il vous plaît. Bonsoir, madame.

1870

### **Mme MARIE-JOSÉE PAQUIN:**

Bonsoir, monsieur le président. Bonsoir à tous et à toutes. Je suis ici ce soir pour vous présenter mon mémoire intitulé *Projet de réserve de biodiversité du lac Opasatica, peut-on faire mieux?* Je ne vous en ferai pas la lecture intégrale. Je vais m'efforcer de vous transmettre l'essence et libre à tous de le lire par la suite parce que, comme vous disiez, ils vont tous être rendus disponibles sur le site du BAPE.

Mon nom est Marie-Josée Paquin. Je suis native de Rouyn-Noranda. En guise d'introduction, je voulais vous faire part du fait que j'ai fait mon Cégep ici et, à l'âge de 16 ans, c'est là que j'ai eu un coup de foudre pour ma région, le beau pays où je suis née. Curieusement, celui qui m'a fait découvrir et aimer mon propre pays est un immigrant français, qui était un professeur au Cégep à l'époque, monsieur Joseph Jacob. C'est en grande partie grâce à lui si on peut jouir des sentiers exceptionnels de randonnée pédestre à moins de dix minutes de la ville, dont on a souligné tout à l'heure l'existence, les monts Kekeko. Je les ai par la suite fait découvrir à mon frère, à mes soeurs, à mes cousines, à mes amis et maintenant à mes propres filles et à leurs amis. Je vais vous dire où je m'en viens.

J'ai appris beaucoup, beaucoup de choses dans le dernier mois, dont le fait que ce magnifique secteur-là accessible à tous avait été refusé ou en tout cas n'avait pas été accepté comme réserve de biodiversité en raison de considérations minières. Puis il y a tout le secteur de Kanasuta aussi qui a été refusé pour les mêmes raisons.

Je vous donne un peu l'impression de m'éloigner, mais je pense que c'est important de comprendre tout ce qui ne sera pas protégé pour mieux saisir l'importance des demandes qui sont faites ici ce soir.

Alors, il y a un mois, suite à l'annonce parue dans Le Citoyen, notre journal local, j'ai appris qu'il y avait une rencontre d'information du BAPE et c'est vraiment via cette annonce que, un peu inconsciente de ce qui allait s'ensuivre, je me suis pointée à cette rencontre. Je me considère comme un peu le prototype de monsieur et madame Tout-le-monde qui est plus ou moins au courant du dossier, un peu néophyte, un peu curieuse et je m'y suis pointée parce que j'ai un chalet depuis pas très longtemps au bord de ce lac-là.

À la fin de cette soirée d'information, j'avais appris beaucoup de choses. J'ai réalisé que

1875

1880

1885

1890

1895

1900

1905

j'avais encore beaucoup de choses à apprendre sur le dossier. Puis je ne sais pas trop pour quelle raison, mais j'ai donné mon nom pour déposer un mémoire. Je ne me souviens pas par quelle entourloupette je me suis retrouvée là, là, mais bon!

1910

Je pratique la médecine de famille depuis plus de dix ans. Je pense que cette pratique-là m'a amenée à développer une vision globale et générale, et je commence à croire que si on veut soigner les gens, on doit aussi protéger et soigner l'environnement dans lequel on vit.

1915

Au-delà de mon travail, ce qui va terminer mon introduction, je suis aussi mère de deux filles de 7 ans et 8 ans, et c'est d'abord et avant tout pour elles que je suis ici ce soir.

Dans le dernier mois, je pense avoir tout lu la documentation du BAPE fournie sur le site Internet et c'est à la lumière de ces lectures-là que j'ai écrit mon mémoire.

1920

Les perspectives historiques sont importantes. Au Sommet de la Terre à Rio en 1992, on avait promis de créer des aires protégées. Cette promesse de 8 % avait été mise pour 2005, a été ensuite remise en 2008. Et 8 %, dans ma tête à moi, d'après les lectures que je fais, ça m'apparaît être un minimum. On sait que, en Ontario et à plusieurs autres endroits dans le monde, le pourcentage d'aires protégées dépasse largement ce 8 %.

1925

Ce qui est indiqué dans le site du BAPE, c'est que ce qui est prévu en Abitibi-Témiscamingue, pas la province naturelle F et machinchouette, mais pour ce qui est du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, ce qui existe et ce qui est prévu est à peine un petit peu plus que 4 % du territoire. Ça fait que je pense qu'on peut faire mieux.

1930

Le projet actuel déposé par le ministère comprend quatre unités, trois terrestres situées toutes au sud-ouest du lac, et le lac qui est la quatrième unité.

1935

Mon premier constat concerne le lac. Je remarque que 75 % des lignes des hautes eaux du lac servent de limite à la réserve et tout ce qui est le bassin qui alimente le lac – je ne savais pas trop comment nommer ça, moi, le bassin versant c'est un peu nébuleux pour moi la définition de ça – mais tout ce qui alimente le lac n'est pas protégé. Et je me souviens qu'à la première rencontre d'information, on m'avait effectivement dit que ce n'était peut-être pas l'idéal, il faut protéger le lac.

1940

On nous a cependant dit que la profondeur du lac serait garant de sa protection ou l'aiderait à tout le moins. Mais cependant, toute la partie nord et la partie est du lac est composée en grande partie de grandes baies. Et si on se fie aux cartes fournies par le ministère au niveau des profondeurs de lac, il y a des grandes parties de ces baies-là qui sont moins de 2.5 mètres de profondeur.

1945

Quoi d'autre d'important au niveau du lac? Bien, il y a des frayères à doré jaune,

semble-t-il, dans le nord du lac. Il y a une héronnière. Il y a des sites de nids de pygargue à tête blanche également.

1950

Dans ma tête à moi, l'Abitibi, c'est un pays de lacs, comme la Gaspésie est un pays de mer. Dans la province naturelle des Basses-terres de l'Abitibi et de la Baie James, dont on fait partie, la classe d'éléments type lac est bonne dernière. Je vous demande donc de tout mettre en oeuvre pour protéger ce lac de façon exemplaire.

1955

Deuxième point, les terres, les unités terrestres. Il est important à ce point-ci de se rappeler la définition d'une réserve de biodiversité, qui sont des territoires voués à la protection du milieu naturel, je souligne deux fois «naturel», et à la découverte de la nature et à la récréation.

1960

Mon deuxième constat, c'est que les trois unités terrestres ne sont pas accessibles, donc limitent grandement la découverte de la nature et la récréation et, selon ma définition à moi, ne sont pas des milieux naturels, c'est-à-dire ne sont pas représentatifs des écosystèmes naturels qui existaient à l'époque compte tenu des coupes forestières importantes. Deux des trois unités terrestres ont été coupées des années 90 à nos jours et l'autre unité terrestre a eu des coupes importantes il y a quelques décennies.

1965

Comment peut-on éduquer et sensibiliser les gens s'ils n'ont pas accès à ces territoires? Est-ce qu'on peut faire mieux, mieux pour protéger le lac, mieux pour rendre la réserve plus accessible dans sa portion terrestre? Je pense que oui.

1970

J'ai appris dans le dernier mois que des idéaux fondent à vue d'oeil. Le projet idéal, selon moi, quand j'ai su que ça avait existé comme proposition, ça aurait été d'englober effectivement Kanasuta, Kekeko, Opasatica. Ça nous aurait fait une superbe belle réserve, qui nous aurait amené plein de projets, j'en suis certaine.

1975

La version idéale, selon mon mémoire, est réduite à ce qui a été décrit, c'est-à-dire la 117 au nord, la 101 à l'est, l'Ontario à l'ouest et, au sud, les limites actuelles projetées. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet-là.

1980

Ce que je veux surtout m'étendre, c'est la version minimale pour avoir une réserve digne de ce nom, à mon avis, qui serait d'agrandir au moins au niveau du nord-est du lac, qu'on pourrait appeler l'unité 5, donc 117 au nord, 101 à l'est, la baie de l'Orignal au sud, et la route secondaire qui part de la 117 et qui se rend à la baie Des Groseillers à l'ouest.

1985

Des impacts négatifs, oui. Mais la vraie question à se poser, c'est les impacts négatifs à long terme de ne rien faire. Il y a des défis effectivement dans ce secteur-là. Il y a quelques claims miniers dont la valeur resterait à évaluer. Il y a de la forêt qui semblerait vouloir être... en fait, la forêt ne veut pas être coupée, mais on veut la couper. Mais le territoire n'est pas très

grand, ce n'est pas ça qui va faire vivre le monde bien, bien longtemps, parce qu'il y a déjà un écosystème forestier exceptionnel et une aire de confinement du cerf de Virginie qui est localisée dans ce secteur-là.

1995

Il y a également des terres qui appartiennent à la MRC. Et là, ce que je souhaite, c'est que la MRC innove et oriente positivement et respectueusement de la nature pour faire du développement à long terme sur leur terrain.

Il y a aussi les terres privées des gens. Mais comme on sait, au lac Joannès-Vaudray, on

2000

Les impacts positifs me semblent très importants à inclure ce territoire au nord-est du lac. On augmente la protection du lac en protégeant son bassin d'alimentation. On ajoute une forêt naturelle accessible. Ça, c'est les deux points très importants.

n'est pas obligés de les inclure obligatoirement dans la réserve.

2005

Et j'en ai tout plein de petits autres que je vous avais nommés, que je vais vous énumérer rapidement. En facilitant l'accessibilité, on augmente la récréation, l'éducation, la sensibilisation des gens. Les gens vont avoir le goût de participer et de faire partie de ça. Les résidants permanents vont pouvoir avoir un maintien et une amélioration de leur paysage forestier.

2010

Il semblerait que c'est leur volonté d'être enclavés dans cette réserve-là, semble-t-il, suite aux pétitions qui ont été ramassées par le groupe La Sentinelle. La naissance de ce groupe-là représente, je pense, le goût que ces gens-là désirent... ça démontre hors de tout doute le désir que ces gens-là ont de protéger leur forêt de proximité.

2015

Ça permettrait d'inclure l'écosystème forestier exceptionnel de la baie de Beaupré, l'aire de confinement de cerf de Virginie et d'en faciliter la gestion en faisant une gestion de tout le territoire de la même façon, pas avoir trois personnes qui gèrent trois secteurs d'aires protégées différentes. Ça faciliterait la gestion et ça permettrait une zone tampon qui serait particulièrement importante pour le cerf de Virginie si jamais il arrive des feux de forêt ou etc.

2020

Ça permettrait d'inclure sept sites archéologiques supplémentaires, dont deux de valeur supérieure, selon le patrimoine, au niveau de la baie de l'Orignal. Ça permettrait d'inclure le beau sentier que vous avez vu à l'écran précédemment; d'inclure deux lacs supplémentaires. Et ça permettrait également d'avoir des limites très claires avec la majorité des limites par les routes.

2025

J'aimerais aussi terminer la liste des avantages en disant que ça nous permettrait de s'approcher un peu plus du 8 %. Il faut se rappeler qu'on est juste à 4.2 % en Abitibi-Témiscamingue, d'après les projections formulées par le ministère.

En conclusion, les démarches du ministère concernant le développement d'aires protégées sont essentielles et fondamentales pour le présent et pour l'avenir. C'est ce que j'ai compris en lisant tout ce que vous nous avez montré sur le site. Je souhaite que ça ne soit pas trop peu ou trop tard.

2035

La proposition que je présente, réaliste selon moi, avec mon regard bien entendu, permettrait une protection minimale du trésor qu'est le lac et l'ajout d'une forêt de proximité. Bon, je me répète. En entourant les citoyens et les utilisateurs d'une réserve, on fait naître des possibles. Cette occasion exceptionnelle permet de redonner du pouvoir aux gens sur ce qui les entoure et ainsi les responsabiliser. Ceci me semble un claim en or à ne pas rater.

2040

De quel côté la balance penchera-t-elle? Vous être tributaires. Le ministère sera tributaire de cette décision. J'aimerais qu'on garde à l'esprit une vision à long terme dont nos enfants et nos petits-enfants pourront être fiers.

#### LE PRÉSIDENT :

2045

Merci, madame Paquin. Alors, je vais vous rassurer tout de suite, ce n'est pas une entourloupette, mais si vous ne venez pas présenter des mémoires, le BAPE ne sert pas à grand-chose. Donc, merci de votre contribution. J'ai quelques questions.

2050

Dans votre proposition d'agrandissement, la plupart des éléments nous sont connus. Il y a juste, sur la carte qu'on a là, la baie Des Groseillers, pouvez-vous nous situer ça?

## **Mme MARIE-JOSÉE PAQUIN:**

2055

Moi, la baie Des Groseillers, c'est, si on monte, parce que ça ne se rend peut-être pas sur... c'est la branche à gauche, en haut complètement.

# LE PRÉSIDENT :

2060

Oui, on va vous prêter un pointeur et vous allez pouvoir nous...

### **Mme MARIE-JOSÉE PAQUIN:**

2065

Ici, selon ma carte à moi. Est-ce que c'est bien ça? Non, attendez une minute. Ça, c'est la baie McCormick. La baie Des Groseillers est vraiment en haut. Oui, c'est ça, elle est juste ici, là.

## LE PRÉSIDENT :

2070

C'est la baie à l'extrémité nord du lac.

	Mme MARIE-JOSÉE PAQUIN :
2075	Oui.
	LE PRÉSIDENT :
	Donc, on descendrait de la route vers la baie.
2080	Mme MARIE-JOSÉE PAQUIN :
	Oui.
2085	LE PRÉSIDENT :
	À l'endroit où le lac est le plus proche de la route.
	Mme MARIE-JOSÉE PAQUIN :
2090	C'est ça. Il y a une route qui se rend là, qui se rend à la marina, je crois.
	LE PRÉSIDENT :
2095	Merci.
	Mme MARIE-JOSÉE PAQUIN :
	La marina est plus là.
2100	LE PRÉSIDENT :
	Là, dans votre mémoire, à un moment donné, là vous avez parlé du bassin versant du lac.
2105	Mme MARIE-JOSÉE PAQUIN :
	Oui, du bassin alimentant.
2110	LE PRÉSIDENT :
	Oui, c'est correct, c'est le bon terme. Mais dans votre mémoire vous avez dit: «est mis à nu» et je n'étais pas sûr de bien comprendre. Là, vous voulez simplement dire qu'il ne serait pas protégé. C'est ça?

# Mme MARIE-JOSÉE PAQUIN:

Oui, c'est ça. Ça me donne l'impression d'un château fort qui n'a pas de muraille.

### LE PRÉSIDENT :

2120

2115

D'accord. Et puis dans la liste, vous savez, vous nous avez dit: «J'ai une longue liste d'avantages», qui commence à la page 5 de votre mémoire. En tout cas, moi, je l'ai paginée.

### **Mme MARIE-JOSÉE PAQUIN:**

2125

2130

Oui.

#### LE PRÉSIDENT :

De plus, elle aura l'avantage d'éviter d'envoyer des doubles messages aux riverains.

Pouvez-vous être un petit peu plus explicite, s'il vous plaît?

Votre premier point, votre petit a), vous terminez ça en disant:

2135

2140

2145

### **Mme MARIE-JOSÉE PAQUIN:**

Bien, écoutez, moi, j'ai l'impression que si on protège le lac sans protéger le territoire, le bassin d'alimentation du lac, que c'est comme si on protégeait, mais en même temps qu'on ne protégeait pas. On envoie un peu un double message aux gens, c'est-à-dire que: «Oui, on protège le lac. Mais nous, comme ministère, on pense que pour protéger le lac, on n'a pas besoin de protéger les terres qui sont autour», alors qu'on sait pertinemment que c'est important de protéger le bassin qui alimente le lac. C'est un peu comme pour donner l'exemple, finalement.

### LE PRÉSIDENT :

D'accord, parfait. Vous nous avez aussi dit que votre proposition amènerait une superbe réserve qui aurait amené plein de projets. En tout cas, votre formulation était à peu près comme ça. Avez-vous des choses en tête?

2150

# **Mme MARIE-JOSÉE PAQUIN:**

Personnellement, je n'ai pas de projet. Mais mon intuition me dit que tout ce qui est plus écotourisme va se développer grandement dans les prochaines années.

2155

Par exemple, pour donner un exemple bien particulier, parce que c'est un grand lac, le

lac Opasatica, il y a environ sept ans de ça, il n'y avait aucun endroit ici, à Rouyn-Noranda, où on pouvait s'acheter des kayaks de mer. Actuellement, il y a au moins trois endroits ici, à Rouyn, où il se vend des kayaks de mer. Et là où je viens de m'en acheter un, le gars me dit qu'à chaque année, c'est en explosion. On a maintenant un regroupement de kayakistes de mer qui a fait surface cette année.

2165

Ça fait que je trouve qu'au niveau écotouristique, récréotouristique, le tourisme est plus axé sur ce genre de tourisme-là. Il y a comme une expansion. Les sentiers de randonnée pédestre aussi sont en expansion. Puis d'avoir protégé ces territoires-là, je pense que ça permettrait de favoriser ce genre de développement-là.

2170

Je dois vous avouer que j'ai un peu un biais, je favorise beaucoup les activités qui vont nous permettre de bouger. J'ai un biais à la base. Je veux dire, la sédentarité, j'en suis très sensible à soigner les gens, c'est un problème majeur dans notre société. Ça aussi, on en entend de plus en plus parler.

#### LE PRÉSIDENT :

2175

D'accord. Mais tout ça, le kayak, les sentiers, tout ça, ça nous ramène à une question qu'on a eue à plusieurs reprises en première partie et qu'on a évoquée aussi dans cette deuxième partie, c'est l'accessibilité de ces territoires-là.

2180

Alors, je ne sais pas, vous, si vous avez d'autres commentaires à formuler, outre le récréotourisme dont vous venez de parler, si vous avez des éléments à nous faire valoir sur l'accessibilité de ces territoires-là. Parce que vous avez mentionné aussi que les trois unités de l'autre côté du lac n'étaient pas accessibles. Bon, j'imagine que ça n'empêchera pas forcément qu'on les protège si...

#### 2185

#### **Mme MARIE-JOSÉE PAQUIN:**

Non, c'est sûr, mais ça ne permettra pas de sensibiliser et d'éduquer les gens si les gens n'y vont pas. On ne pourra pas amener d'autobus scolaire et faire marcher.

2190

Moi, c'est comme ça que j'ai été sensibilisée à la nature. On m'a amenée marcher dans la forêt. C'est la façon idéale de mettre les gens en contact et les sensibiliser, je pense. Si les endroits qu'on protège ne sont pas accessibles à la population, si la jeunesse ne peut pas aller se promener là-dedans...

2195

Effectivement, les autobus scolaires peuvent amener les étudiants là. On peut les amener faire de la randonnée dans les sentiers qui existent dans ce territoire-là. Mais quelle vue on va avoir s'il y a des coupes qui sont faites sur ce territoire-là quand on va être rendus en haut de la montagne?

# 2200 **LE PRÉSIDENT**:

D'accord. Donc, pour vous, c'est des outils pour faire comprendre aux gens l'importance de.

#### Mme MARIE-JOSÉE PAQUIN:

Tout à fait. C'est un des points majeurs, selon moi. C'est un levier puissant pour sensibiliser les gens, le fait d'avoir une unité terrestre à proximité des gens comme ça.

Pour l'accessibilité, je sais qu'il y a des gens qui étaient inquiets à savoir: «On va-tu pouvoir continuer à faire ce qu'on veut?» Ils étaient inquiets sur le développement touristique. Moi, au contraire, c'est drôle, ça me fait drôle à moi, parce que moi j'ai plutôt l'impression du contraire. J'ai l'impression que quand il y a une réserve à quelque part, les touristes vont avoir le goût d'aller là et de faire des activités qui sont, oui, respectueuses du territoire.

Moi, quand je suis allée au Costa Rica, c'était des réserves que je voulais aller voir. Je veux dire, c'est là qu'il y a tout, c'est là que c'est beau, c'est là qu'il y a la nature qui est protégée.

Puis ce qui m'inquiète, c'est de me dire que plus on va avoir de territoires protégés, plus ce qui ne sera pas protégé va être moins protégé et on va avoir moins de levier pour protéger ce qui ne l'est pas. Quand il n'y a aucun territoire de protégé, les citoyens peuvent se lever et dire: «Non, on ne veut pas que vous attaquiez ce territoire-là.» Mais à partir du moment où il va avoir 10 % du territoire en réserve, quel pouvoir on va avoir, nous? On va nous dire: «Bien, vous avez vos réserves. Le reste, laissez-nous faire ce qu'on veut avec, là.» C'est important de protéger un minimum.

### LE PRÉSIDENT :

Oui mais là...

# **Mme MARIE-JOSÉE PAQUIN:**

Moi, ça m'inquiète un peu ce couteau à double tranchant là des réserves. Je ne sais pas.

# LE PRÉSIDENT :

Mais vous venez d'ouvrir une très grande porte. On pourrait élaborer longtemps.

2215

2205

2210

2220

2225

2230

2235

## **Mme MARIE-JOSÉE PAQUIN:**

Je n'aurais peut-être pas dû l'ouvrir.

#### LE PRÉSIDENT :

2245

2240

Oui, oui. Non, non. C'est juste que là, mon petit cerveau travaille dans toutes ses boîtes et j'ai un petit peu de la misère à revenir avec un questionnement cohérent, mais je comprends votre appréhension.

2250

En fait, moi, j'avais une question qui n'avait pas vraiment rapport avec ça, mais en parlant d'accessibilité et des craintes par rapport à la gestion qu'on nous a énumérées ce soir et en première partie, cette espèce de mise en valeur là, si je vous comprends bien, il faudrait donc aussi qu'il y ait des ressources relatives pas juste à la gestion du territoire, mais à une forme de publicité ou de mise en valeur ou de...

2255

# **Mme MARIE-JOSÉE PAQUIN:**

Écoutez, moi, je me dis que s'il y a d'autres endroits dans le monde ou au Canada où il y a des réserves qui fonctionnent, et où elles sont gérées et administrées de façon correcte, on a juste à aller s'inspirer de ces gens-là. S'il y a des gens qui ont des inquiétudes ou des appréhensions, ça se fait ailleurs, il y a sûrement moyen d'aller voir où ça se fait le mieux, aller chercher les bonnes idées ailleurs et les implanter chez nous.

2265

Oui, il y a eu des gens qui avaient des inquiétudes, mais il y avait aussi le CREAT qui, au contraire, désirait être impliqué pour pouvoir participer à la gestion. Ça fait qu'on a vu un peu les deux côtés, des gens qui ont des inquiétudes et des gens qui désirent s'impliquer. Quel genre de ressources que ça prend? Moi, je ne suis pas administratrice.

2270

Mais comme ça se fait ailleurs et que ça existe déjà, c'est qu'on est chanceux, dans le fond, on fait ça après les autres, on va pouvoir aller chercher les idées d'ailleurs. C'est ce qu'on fait, en tout cas, nous, dans nos projets. Quand on fait des choses à la suite des autres, on va chercher ce qui se fait ailleurs pour ne pas réinventer la roue là.

# LE PRÉSIDENT :

2275

Et donc, ce n'est pas trop tard, on a encore le temps de le faire.

## **Mme MARIE-JOSÉE PAQUIN:**

2280

Bien, je le souhaite. Parce que, sinon, je ne serais pas encore ici ce soir.

#### LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, je vous remercie beaucoup. Merci, madame Paquin.

2285

Alors, j'appellerais maintenant monsieur Martin Thibeault pour Tembec inc., s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Thibeault.

## M. MARTIN THIBEAULT:

2290

2295

Bonsoir, monsieur le président. Donc, Martin Thibeault de la compagnie Tembec.

Qu'est-ce qu'est Tembec? C'est une compagnie oeuvrant dans le domaine du bois d'oeuvre, du papier, des pâtes et du bois d'ingénierie, donc fortement impliquée dans le domaine forestier et par conséquent, bien, fait aussi des opérations forestières. Et un des territoires d'approvisionnement de Tembec, bien, c'est sur le secteur autour de Rouyn-Noranda qui, principalement, approvisionne trois usines de sciage de Tembec, donc une à LaSarre, une à Taschereau et une à Béarn.

2300

Et depuis le début des aires protégées, Tembec a toujours collaboré. Je ne sais pas s'il y a un lien à faire, mais par rapport au territoire d'approvisionnement de Tembec dans le secteur de Rouyn-Noranda, bien, il y a 17 % de ce territoire-là qui est touché par des aires protégées, soit par des projets ou des aires protégées qui sont officielles, si on parle de Vaudray-Joannès.

2305

Par rapport au projet du lac Opasatica, la préoccupation qu'on a principalement, c'est sur un chemin d'accès qui sillonne l'aire protégée dans la partie ouest. C'est un chemin de gravier qu'on appelle de classe 2, donc un chemin permanent de gravier, qui est utilisé annuellement pour donner accès au territoire qui est tout juste au sud de l'aire protégée. Car l'accès pour ce territoire-là se fait, disons, par le nord. Donc, on rentre par la route du mont Kanasuta et on descend au sud pour avoir accès à ce territoire-là.

2310

Donc, notre principale préoccupation, c'est de maintenir ce chemin-là qui a 15 kilomètres de long, dont 12 kilomètres qui est carrément à l'intérieur de la réserve et 3 kilomètres qui sont en bordure. Parce que ce chemin-là nous donne accès à un territoire d'à peu près, qu'on estimait à 78 kilomètres carrés, d'où après une estimation d'un volume annuel de 10 000 mètres cubes par année qui transige via ce tronçon de chemin là.

2315

Qu'il est à noter aussi, le chemin est utilisé par des utilisateurs de camps de chasse ou de trappe et, dans le territoire de 78 kilomètres carrés, il y a 42 camps de chasse enregistrés. Donc, on peut penser que ces gens-là utilisent aussi ce chemin-là. Et il y a aussi un terrain de trappe.

2320

Donc, notre inquiétude, c'est que ce chemin-là qui est à l'intérieur de l'aire protégée, bien, soit qu'il y ait tellement de restrictions au niveau de l'entretien ou de la réfection de ce chemin-là, qui fait en sorte que ce soit un processus très lourd pour faire ces réfections-là ou, encore pire, si jamais l'interdiction carrément d'utiliser ce tronçon de chemin là.

2325

Ça fait que c'est pour ça que dans ce sens, ce qu'on demande au BAPE, bien, c'est que, de un, si le chemin ne peut pas être extrait, que le processus pour faire les améliorations ou de l'entretien ne soit pas plus lourd que ce qu'on connaît actuellement ou encore, idéalement, que le tronçon de chemin soit extrait de l'aire protégée pour permettre une utilisation courante comme on la connaît présentement.

2330

## LE PRÉSIDENT :

2335

D'accord, merci. Alors, le territoire qui représente à peu près 78 kilomètres carrés, qui est au sud de la réserve, a déjà été, si je ne m'abuse, en partie exploité. Mais il reste quand même des volumes de bois pour combien de temps pour vous? À perpétuité? Ou comment sont vos plans d'exploitation pour cette partie-là?

2340

#### M. MARTIN THIBEAULT:

C'est ça. Comme je parlais, on a estimé à peu près à 10 000 mètres cubes annuellement qu'on va récolter dans ce territoire-là. Donc, à perpétuité, on peut penser que ce qu'on prévoit, c'est une récolte d'à peu près de ce volume-là. Là, je parle de volume de bois.

2345

Mais il y a aussi des activités d'éducation, de débroussaillage ou de reboisement qui vont être faites aussi dans le territoire au fur et à mesure qu'il y a de la récolte qui se fait. Donc, il y a aussi l'accès intéressant à garder pour avoir accès pour l'éducation de la forêt qu'il y a dans ce territoire-là de 78 kilomètres carrés.

2350

C'est sûr qu'il pourrait y avoir une option de rentrer, d'avoir accès à ce territoire-là par le sud, mais présentement ça ne connecte pas. Donc, il faudrait construire environ 5 kilomètres de chemin, faire une traverse de cours d'eau importante. Donc, c'est des frais. Et en plus, de rallonger de 25 kilomètres les distances de transport pour le bois qui monte à Taschereau à LaSarre.

2355

# LE PRÉSIDENT :

Si vous deviez contourner la...

2360

# M. MARTIN THIBEAULT:

C'est ça, si jamais il y a une interdiction d'utiliser ce chemin-là, c'est les conséquences économiques, qu'on peut dire, qu'on aurait à absorber.

#### LE PRÉSIDENT :

Quand vous nous dites que dans le territoire sur lequel vous récoltez, les aires protégées représentent 17 % du territoire, avez-vous la valeur en kilomètres carrés, pour commencer?

2370

#### M. MARTIN THIBEAULT:

Je pourrais vous fournir le chiffre. Je ne l'ai pas avec moi, mais je pourrais vous fournir le chiffre en kilomètres carrés, parce que ça correspond à l'aire protégée Vaudray-Joannès.

2375

## LE PRÉSIDENT :

Et aux quatre projets?

#### 2380

#### M. MARTIN THIBEAULT:

Non. Bien, ça touche le lac des Quinze, oui, qui est entièrement dans le territoire d'approvisionnement. Ça touche à celle du lac Opasatica que, excluant le lac, la partie terrestre est toute sur le territoire de l'approvisionnement. Ça touche...

2385

Puis peut-être, je ne veux pas dire qu'on a le même discours que la Ville de Rouyn, mais le projet de Kanasuta, même si c'est... en tout cas, à notre compréhension, c'est plus qu'un territoire d'intérêt, parce qu'on ne peut pas faire de récolte de bois dans ce territoire-là. Je sais qu'il y a une réserve à l'État qui a été faite sur ces territoires-là, comme celle de Kekeko qui touche aussi nos territoires d'approvisionnement.

2390

Donc, c'est, disons, les deux autres territoires qui sont, je vous dirais en bonne partie, excluant les lacs, sont quasiment toutes sur nos territoires d'approvisionnement, sauf Kekeko, mais c'est une petite. Ce n'est pas elle qui compte le plus.

2395

## LE PRÉSIDENT :

Puis ça, ça exclut les refuges biologiques.

2400

# M. MARTIN THIBEAULT:

Oui.

# LE PRÉSIDENT :

2405

Qui devraient compter normalement pour un autre 2 %.

#### M. MARTIN THIBEAULT:

2410

2 %.

#### LE PRÉSIDENT :

Mais le 17, est-ce que c'est vraiment 17 % de zones boisées récoltables ou c'est...

2415

2420

### M. MARTIN THIBEAULT:

Non, c'est de territoire par rapport à... la superficie des aires protégées par rapport à la superficie de nos territoires d'approvisionnement, qui ne sont pas nécessairement tout du bois debout. Ça peut être des territoires qui ont déjà été récoltés ou ça peut être des plantations. Ça peut être de toutes sortes.

## LE PRÉSIDENT :

2425

D'accord. Attendez un petit peu. Donc, si j'ai bien compris votre réponse tantôt, c'est parce que je n'ai pas été jusqu'au bout de mon raisonnement, vous m'avez dit que vous escomptiez récolter sur une base régulière, donc il n'est pas prévu un jour qu'on ferme ce chemin-là.

# 2430

# M. MARTIN THIBEAULT:

Pour nous, non.

# LE PRÉSIDENT :

2435

Est-ce qu'il pourrait être prévu un jour qu'on passe pareil par le sud parce que vos terrains où vous récoltez se déplacent?

# M. MARTIN THIBEAULT:

2440

Je vous dirais que ce n'est pas impossible à moyen ou à long terme. Mais présentement, il y a aussi des... parce qu'il y a des communautés autochtones dans le territoire au sud et, dans les premières discussions qu'on a avec eux, eux ne voudraient pas justement que ça connecte pour garder... ça limite le trafic, le fait que ça ne connecte pas entre les deux territoires.

2445

Ça fait qu'il y a aussi des gens autres que Tembec qui ont des préoccupations à ce que l'accès ne se rejoigne pas.

#### LE PRÉSIDENT :

2450

D'accord. Vous avez suivi la première partie. Vous avez suivi les présentations de ce soir. Vous avez vu qu'il y a des intérêts à la protection des territoires de part et d'autre de la partie de la réserve que votre chemin traverse, donc au nord et au sud.

2455

On va faire des scénarios. Peut-être qu'un jour on va avoir besoin de cette réponse, peutêtre pas, je ne sais pas. Mais vous, si vous aviez à privilégier entre le nord et le sud, votre choix irait où?

#### M. MARTIN THIBEAULT:

2460

C'est très difficile à répondre. Je vous dirais que ma réponse va être un peu plate, mais j'aimerais mieux ne pas avoir à choisir entre les deux.

#### LE PRÉSIDENT :

2465

Oui? Puis si j'insiste un petit peu lourdement?

# M. MARTIN THIBEAULT:

2470

Ce n'est pas parce que je ne veux pas répondre à la question. Mais on a entendu tout à l'heure la Ville de Rouyn qui a parlé de la table de GIR de Rouyn-Noranda. Elle s'applique sur une bonne partie du territoire à l'extérieur des aires protégées, mais c'est un mécanisme qui fait en sorte d'encadrer les pratiques que l'on fait pour essayer de s'améliorer.

2475

Donc, tout le territoire de Rouyn-Noranda, bien, il n'est pas aménagé comme on peut rencontrer dans les territoires au nord de LaSarre où il y a beaucoup moins d'intervenants et que, là, c'est de la récolte qui est basée sur les normes du ministère tout simplement. Alors que le territoire de Rouyn, on n'intervient pas comme on intervient au nord de LaSarre. C'est normal, le contexte est fait comme ça.

2480

Donc, on pense qu'on fait quand même une bonne foresterie, en tout cas beaucoup mieux qu'on peut voir ailleurs, et je ne crois pas qu'on... je crois plutôt qu'on maintient un certain caractère de... on se soucie de la biodiversité, peut-être pas en faisant des aires protégées mais peut-être en adaptant un peu nos pratiques pour essayer d'arriver au même résultat.

2485

# LE PRÉSIDENT :

2490

Mais puisque vous en parlez, est-ce que vous avez parlé avec le MRN ou le ministère du Développement durable pour adapter, outre la table GIR, dont vous nous mentionnez que les discussions ont abouti à des pratiques plus respectueuses, des nouvelles manières de

procéder ou de couper en périphérie des aires protégées?

#### M. MARTIN THIBEAULT:

2495

Non, pas vraiment, pas de quoi de particulier en périphérie, pas à venir jusqu'à maintenant en tout cas.

#### LE PRÉSIDENT :

2500

D'accord. En fait pour terminer, le chemin, c'est parce que là votre souci, c'est de le conserver et vous demandez à ce qu'il soit exclu, mais la question a été posée en première partie, il y avait quand même, je pense, une ouverture de la part du ministère à regarder les demandes d'exclusion. Est-ce que cette ouverture-là vous rassure ou...

### 2505

#### M. MARTIN THIBEAULT:

Bien, oui, ça me rassure, mais on voulait comme s'assurer de laisser un écrit de ce que c'est notre souhait aussi. C'est ça. On est contents que déjà le ministère aille un peu dans cette optique-là, mais on renchérit pour avoir le plus... pour s'assurer qu'autant que possible le chemin soit retiré.

2510

Vous faites référence aux premières audiences. Vous aviez même posé la question sur la largeur, c'est quoi la largeur qui pourrait être extraite. On parlait de 40 mètres. Peut-être que je m'avance un peu mais, dans ce cas-là, ça pourrait être moins que 40 mètres aussi.

## 2515

#### LE PRÉSIDENT :

Si vous vous avanciez encore un petit peu, ça pourrait...

## 2520

# M. MARTIN THIBEAULT:

Parce que ce chemin-là, c'est un chemin de classe 2 qu'on appelle, donc c'est un chemin en une seule voie. Donc, peut-être que 25 mètres, c'est suffisant, 30 mètres au lieu de 40. Ce n'est pas peut-être grand-chose, gagner grand-chose, mais...

2525

#### LE PRÉSIDENT :

Mais après 12 kilomètres, ça fait quelques hectares. Non, mais il y a peut-être des choses à vérifier en termes de sécurité et de visibilité par rapport à cette largeur-là.

2530

### M. MARTIN THIBEAULT:

Oui, peut-être aussi. Je ne suis pas au courant des tenants et aboutissants pour arriver

à 40 mètres.

2535

#### LE PRÉSIDENT :

D'accord. Non, mais on prend bonne note et puis on vous remercie de votre contribution.

2540

#### M. MARTIN THIBEAULT:

Ça m'a fait plaisir.

#### LE PRÉSIDENT :

2545

Merci, monsieur Thibeault.

Alors, maintenant pour l'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue, j'appelle monsieur Michel Dubé, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Dubé.

2550

#### M. MICHEL DUBÉ:

Bonsoir! Bienvenue dans notre territoire, le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, territoire géographique, historique, social, culturel et économique, territoire à part entière autant que chacun des territoires du Québec, incluant ceux qu'on appelle les grands centres, où on oublie souvent que le cuivre des tuyaux d'alimentation en eau est extrait ici, que des fleuves majestueux comme la Rupert sont détournés et asséchés pour entretenir des appareils énergivores, notamment les chauffe-eau de 40 gallons, 24 heures sur 24, et que les patios en bois traité proviennent de nos forêts de pin gris, territoire où il y a du monde qui s'obstine depuis 6 000 ans à survivre et approvisionner ces lieux d'ancêtres en ancêtres.

2560

2565

2555

Depuis la révolution industrielle dans la seconde moitié du XIXe siècle, l'industrie s'est appropriée les territoires peu habités et à haut potentiel forestier et minier. Et nous voilà, à peine un siècle plus tard, à tenter de sauver les meubles que nous n'avons pas faits, puisque nous les achetons chez IKEA, notre bois s'étant dégradé en 2 X 4, en papier journal et autres publi-sacs, à nous battre pour d'abord avoir un droit de parole devant nos élus, et pour réussir à protéger des lacs et des forêts rares que des promoteurs tentent de soustraire au bien commun de connivence avec ceux qui prétendent nous représenter et défendre la population, et dont la vision de la biodiversité se limite au biodivertissement.

2570

Il va falloir un jour, et très rapidement, que l'on décide collectivement d'habiter ce territoire autrement; sans quoi ce vent, ces rivières, ces lacs et ces marais, ces arbres, ces animaux, ces poissons, ces buttes et ces rochers sous la pression de l'industrie, de la spéculation immobilière et boursière, et des petits intérêts individuels vont cesser de nous

alimenter, nous et nos enfants.

Vous voyez déjà sur les cartes satellites l'accélération exponentielle des impacts des activités humaines sur le territoire forestier depuis 1970 et particulièrement depuis les deux dernières décennies.

2580

Pour ceux et celles qui ne le savent pas encore, l'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue, l'ABAT, est un organisme à but non lucratif créé en 2000 pour promouvoir la préservation de la forêt boréale au Québec à l'intention des générations futures. Dirigée par un conseil d'administration formé de sept personnes, elle compte aujourd'hui quelque 2 000 membres représentatifs de toutes les régions du Québec.

2585

Depuis sa fondation, les actions de l'ABAT ont visé l'atteinte de deux objectifs : la création d'un réseau d'aires protégées et de réserve de biodiversité visant à conserver dans leur intégralité des portions sauvages, accessibles et représentatives de la forêt boréale en ciblant de manière prioritaire les forêts anciennes et peu perturbées. Nous avons toujours insisté pour qu'une partie de ces aires protégées soient installées près des communautés et des villes pour être accessibles au plus grand nombre de citoyens possible.

2595

2590

### L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE

Avant de présenter nos recommandations face aux positions du MDDEP, nous aimerions soumettre à votre attention quelques constats qui pourraient éventuellement alimenter la réflexion sur les projets présentés.

2600

S'il est encore nécessaire de le rappeler, quand l'ABAT parle d'aire protégée ou de réserve de biodiversité, un des paramètres importants mais non exclusifs dont il faut tenir compte est évidemment celui de l'inclusion de secteurs forestiers anciens peu perturbés par l'activité humaine. Sur les quatre territoires de réserves de biodiversité projetées, le MDDEP, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, reconnaît que dans trois cas des perturbations majeures ont affecté les forêts.

2605

Et je fais référence à ce document-là ici, qui est un document de consultation publique publié en mars 2007 par la Stratégie québécoise sur les aires protégées. Donc, à la page 51 du document daté de mars 2007, en parlant d'Opasatica, on retrouve le libellé suivant qui indique pour le moins une résistance à tracer un portrait réel de la forêt, résistance avouée ou incapacité avouée par le ministère des Ressources naturelles lors de la dernière tournée d'information du BAPE. Et je cite le document:

2610

Le secteur sud aurait fait l'objet...

2615

– est-ce qu'il a fait l'objet ou est-ce qu'il aurait fait l'objet –

... de coupes forestières, il y a de cela plusieurs décennies. Les écosystèmes sont aujourd'hui dans un bon état. On y trouve des forêts d'âge moyen et quelques peuplements matures. Le dernier secteur, celui de l'ouest, a été passablement perturbé au cours des dernières années. Il présente lui aussi une mosaïque de peuplements d'âges diversifiés. Près de la limite sud de ce secteur des coupes forestières sont en cours.

2625

En ce qui concerne la réserve projetée du lac des Quinze, on peut remarquer que, malgré le projet de protection de ce territoire, des coupes ont été effectuées après 2000 sans qu'on puisse préciser si ces coupes ont été réalisées après le dépôt de ce secteur comme réserve projetée.

2630

Puis toujours à la page 51, on introduit l'état de la forêt du réservoir Decelles de cette manière peu rassurante :

L'état des forêts de la réserve de biodiversité projetée du réservoir Decelles est plus préoccupant.

2635

Ces constatations de la part du promoteur démontre que les forêts de ces réserves projetées ont fait l'objet de perturbations majeures, possiblement même durant la période d'étude par le MDDEP, et ce, malgré le statut de protection temporaire accordé en principe à un territoire créé en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*.

2640

Dans ce même ordre d'idées, on peut facilement faire le constat suivant. Dans les quatre réserves de biodiversité projetées, l'unité 1 au nord-ouest du lac Opasatica apparaît comme l'enfant pauvre en matière de forêt. Dans toutes les propositions, cette unité est la seule à présenter près de la moitié de territoires forestiers âgés de moins de 30 ans. Ne serait-ce que pour cette raison, l'inclusion du secteur nord-est, dont on a parlé abondamment ce soir, comprenant une forêt ancienne et un ravage de cerf de Virginie, permet de compenser ce manque dans cette réserve, et la petite dimension de ce secteur ne peut vraiment pas affecter l'industrie forestière.

2645

2650

Recommandations générales. Afin de s'assurer la participation de toutes les personnes désireuses, et on a souligné cette question tantôt, de s'engager dans le développement harmonieux et le maintien de la biodiversité de ces territoires, l'ABAT propose d'accepter dans un premier temps la formation d'un conseil de conservation et de mise en valeur et sa composition, tel que suggéré dans un document antérieur du promoteur, le MDDEP. Ça fait référence, en fait, aux réserves de biodiversité du lac Vaudray-Joannès et Sabourin.

2655

Un code d'éthique devrait idéalement engager les représentants appelés à siéger sur ce comité à faire du maintien de la biodiversité un objectif prioritaire et signifier la préséance de la recherche du bien commun sur la défense des intérêts particuliers.

Ce conseil, dont la mission première est la conservation, ne saurait être remplacé par quelque table déjà existante et surtout pas par la table GIR centrée sur la gestion des ressources. Plusieurs personnes participant à cette table sont en désaccord avec le concept même des aires protégées et les représentants de compagnies forestières ne sont surtout pas là pour défendre la biodiversité. D'ailleurs, à la lecture des deux rapports annuels de la table GIR de Rouyn-Noranda, on ne peut que constater la quasi-absence d'intérêt accordé à l'environnement.

2665

Il serait tout aussi incongru de remettre cette responsabilité dans les mains de la MRC qui, comme on l'a vu, ne semble pas avoir de réelle volonté de conservation et surtout pas une vision écosystémique.

2670

Pour l'Action boréale, une réserve de biodiversité implique qu'il y ait des études d'impact des sentiers qui la sillonnent et qu'on rationnalise leur utilisation de manière à protéger, entre autres, des écosystèmes plus sensibles à la compaction, à l'érosion et à la destruction du couvert forestier. À ce chapitre, il apparaît évident qu'aucun chemin forestier puisse obtenir un statut d'exclusion permanent; seules des ententes temporaires pourraient être tolérées avec parcimonie.

2675

L'Action boréale demande que des mesures incitatives visant à favoriser le remplacement progressif de moteurs à deux temps par des engins à quatre temps soient mises en place.

2680

En ce qui concerne l'industrie forestière, nous tenons ici à déplorer, ce n'est pas la première fois, le peu d'empressement de la part du MRN, ministère des Ressources naturelles, à fournir les données sur l'état réel de la forêt publique, que nous demandons depuis plusieurs années et qui a été demandé il y a cinq semaines lors de la première tournée d'information du BAPE.

2685

2690

Alors que les quatre projets de réserves de biodiversité projetées sont publiques depuis 2004, il est pour le moins troublant que le MRN ait réussi à nous transmettre des informations de base que le dernier jour de la remise des mémoires, soit vendredi passé. On les a vues ce soir, en fait. Il est à se demander à quoi servent les ressources attribuées à ce ministère, ressources qui en font un véritable gouvernement dans le gouvernement. On a souvent l'impression que les subsides publiques servent davantage à défendre les intérêts de l'industrie que ceux de la population et que les préoccupations environnementales n'ont pas encore été intégrées à la gestion des ressources.

2695

L'ABAT demande que les projets d'aires protégées proposés par la population bénéficient d'une protection minimale de manière à endiguer la prédation forestière systématique et intensive de ces territoires aussitôt que la candidature de ces territoires est rendue publique.

Même constat en ce qui concerne les activités minières. Des secteurs, notamment autour du lac Opasatica et de la rivière Piché-Lemoine, ont fait l'objet d'appropriation excessive de titres miniers, et ce, depuis le début du processus d'analyse de ces territoires en vue de les protéger, ce qui a eu comme conséquence de ne pas inclure des zones forestières et humides contribuant de manière importante aux écosystèmes des projets d'aires protégées.

2705

Finalement, l'Action boréale constate et déplore que le pouvoir excessif et abusif qu'accorde la *Loi sur les mines*, fondée sur le principe du *free mining*, empêche tout statut de protection d'un territoire ou d'agrandissement d'un territoire protégé. Le développement de nouvelles technologies et de méthodes plus respectueuses de l'environnement dans le domaine minier ne justifie plus le contrôle absolu de la part des détenteurs de titres miniers et leur refus obstiné de s'impliquer dans toute proposition d'aire protégée.

2710

Comme tout autre utilisateur du territoire, les détenteurs de claims miniers devraient être assujettis au même processus pour ce qui est des impacts environnementaux de leur activité, notamment en les obligeant à défendre leur projet devant le BAPE.

2715

L'ABAT demande au BAPE qu'il incite le gouvernement du Québec à prendre les moyens nécessaires pour civiliser le milieu minier en matière d'environnement, et faire en sorte que la loi centenaire sur les mines soit actualisée et modernisée de manière à ce qu'elle s'arrime aux nécessités et défis environnementaux contemporains qui n'existaient pas lors de sa création.

2720

# LE PRÉSIDENT :

Je vous demanderais...

# 2725

# M. MICHEL DUBÉ:

Je vais juste faire un résumé des modifications que l'on fait aux aires protégées.

2730

En ce qui concerne Opasatica : au nord-est du lac, inclusion de la zone comprise entre le ruisseau à l'Orignal au sud, la route 101 à l'est, et la route 117 au nord; au sud-ouest, ajout du territoire situé entre la pointe du lac Bull Rock, le ruisseau Touzin et la frontière ontarienne.

2735

Et à noter que dans ces deux zones-là, c'est un des aspects les plus importants, c'est sûr qu'il y a la question de la forêt, mais il y a aussi la question de l'aspect social. C'est-à-dire que, on l'a dit abondamment en ce qui concerne la partie nord-est, mais on n'en a pas parlé du tout en ce qui concerne la partie sud-ouest, le secteur est occupé depuis des siècles par la communauté algonguine de Temiscaming First Nation. Il est en fait son garde-manger.

Pour le lac des Quinze, nous ne modifions pas la proposition du promoteur, puisqu'elle

ressemble sensiblement à ce que l'ABAT avait proposé.

Pour ce qui est de Piché-Lemoine, nous proposons l'inclusion de la partie nord de la forêt Piché-Lemoine et la totalité de la rivière Piché et de ses marais, et nous recommandons aussi d'inclure l'esker situé à l'est de l'aire proposée et de modifier la limite pour que celle-ci devienne le chemin de la baie Carrière.

2745

Pour le réservoir Decelles, au nord-est de Decelles, nous demandons d'intégrer la moraine d'Harricana en suivant le chemin de la baie Carrière jusqu'au lac Clair.

2750

Et en conclusion, nous ne pouvons que constater l'immense retard du Québec au chapitre de la protection de territoires. Dans son document de mars 2007, à la page 4, le MDDEP écrit:

2755

De février 2003 à février 2007, le réseau des aires protégées en Abitibi-Témiscamingue a augmenté considérablement, passant de 0.6 % à 4.2 %. On y retrouve une réserve de biodiversité possédant un statut permanent de protection.

2760

Une seule. En réalité, si on ne considère que le territoire ayant ce statut permanent, on est plus près du 1 % que du 4 %. À la lumière des chiffres que le MRNF nous révèle aujourd'hui, on constate qu'il ne reste qu'un maigre 12 % de forêts dites naturelles. C'est déjà 3 % de moins que ce que le rapport Coulombe révélait il y a trois ans.

Au Québec, malgré ce rapport alarmant, on continue de couper davantage qu'avant 2004. Il est urgent que le gouvernement accélère le processus de mise en réserve permanente des derniers secteurs forestiers encore dignes de ce nom et qu'il fasse sien l'objectif du rapport Coulombe de protéger 12 % de son territoire d'ici 2010. Merci.

# LE PRÉSIDENT :

2770

2765

Merci, monsieur Dubé. Puisque vous êtes dans le 12 %, on va retourner au début de votre présentation où vous nous disiez, bon, ça prend 12 %, plus un 12 % de réserve, dans lequel il pourrait y avoir des activités mais pas comme maintenant, pas comme on coupe maintenant. Alors, j'aimerais que vous me précisiez un petit peu quel genre d'activités et comment on procéderait dans ça.

2775

# M. MICHEL DUBÉ:

2780

En fait, ça fait référence aussi à une étude qui avait été faite par le Comité sénatorial au qui disait essentiellement qu'il fallait s'aligner évidemment sur Rio et le rapport Brundtland pour le 12 % d'aires protégées strict, excluant les activités industrielles essentiellement.

Parce que je ne l'ai pas précisé, mais c'est sûr que comme à Vaudray-Joannès, il n'est pas question d'inclure les chalets. Il est aussi question de garder les activités de chasse, de pêche, etc.

2785

Donc, 12 % d'aires protégées qui exclut les activités industrielles et un 12 % de précaution de forêts dans lequel éventuellement, selon des épidémies, selon des feux de forêt ailleurs, on pourrait aller piger des parties avec une approche écosystémique, qui fait qu'on ne fait pas de coupe à blanc et on ne fait pas de coupe mosaïque, mais qu'on peut justement faire en sorte comme dans certaines forêts, par exemple celle de Maniwaki, de préserver le patrimoine forestier malgré les coupes.

2790

#### LE PRÉSIDENT :

2795

D'accord. Vous avez aussi fait une demande très forte pour une révision de la *Loi des mines*. Alors, moi, ce que je vous demanderais, est-ce que votre organisme verrait et, si oui, comment une cohabitation possible mines-aires protégées?

## M. MICHEL DUBÉ:

2800

Écoutez, il y a eu déjà un précédent qui a été créé par rapport à la rivière Harricana. C'est la seule fois que les mines ont accepté de faire une concession, ils ont accepté de ne pas intervenir dans 1 000 pieds de chaque côté des berges de l'Harricana. Et on sait très bien qu'on n'a pas besoin d'avoir un chevalement exactement au lieu où on a trouvé ou la carotte a trouvé une partie d'un filon.

2805

Dans le cas, par exemple, du secteur nord, où il y a certains titres miniers, c'est tellement petit qu'il y aurait facilement possibilité de partir un chevalement, comme ça s'est fait d'ailleurs dans le secteur de Kanasuta, de partir un chevalement près de la 101 et d'aller chercher les minerais par en dessous sans intervenir dans la section protégée. On a des méthodes actuellement. Il y a des exemples, heureusement, maintenant.

2810

Je pense à la mine Louvicourt d'ailleurs, qui a fait un travail assez important, qui a exploité un gisement pendant dix ans en dessous d'un lac, ils n'ont pas creusé sur le lac, donc ils sont capables de se placer à côté et d'aller chercher des trucs en dessous, et qui ont fait en sorte qu'il n'y ait pas de parc de résidus miniers comme on en a vu depuis des décennies, ou des trous, comme à Val-d'Or, que vous avez certainement pu constater.

2815

# LE PRÉSIDENT :

2820

Oui. Il y a juste un élément pour lequel je ne suis pas vraiment au courant; la commission va creuser. Mais quand vous parlez de la révision du lien CAAF/usine, à quel...

#### M. MICHEL DUBÉ:

2825

En fait, ce que, nous, on propose essentiellement, c'est que le lien entre le contrat d'approvisionnement, quoiqu'éventuellement on demande à ce que toute cette partie de la loi soit modifiée évidemment, ce type de contrat-là soit modifié, mais essentiellement ce que la loi prévoyait traditionnellement, la loi de 1987, c'était que le contrat d'approvisionnement approvisionnait le territoire, approvisionnait une usine.

2830

On a sous le bâillon en décembre dernier modifié une partie de cette loi-là en disant que maintenant ce lien-là n'existe plus, ce qui fait par exemple que l'usine de Belleterre de Commonweath Plywood a fermé et qu'ils ont le droit de prendre du bois sur leur CAAF de Belleterre et de les descendre à Sainte-Thérèse.

2835

Et si vous voulez en savoir davantage, il y a des travailleurs de Champneuf qui ont beaucoup travaillé aussi autour de cette question-là. En fait, pratiquement ce qui est demandé, c'est que l'approvisionnement soit lié à un territoire et non pas à une usine extérieure.

2840

#### LE PRÉSIDENT :

2845

Ça va. Là, maintenant, je vais en aborder une plus délicate. Je vais faire attention à mon choix de mots. C'est parce que vous avez utilisé une formulation peut-être un petit peu lapidaire, je ne sais pas, mais vous avez dit: «biodiversité égale biodivertissement».

# M. MICHEL DUBÉ:

Je vais vous répondre très facilement, si vous voulez, tout de suite.

2850

# LE PRÉSIDENT :

On ne commentera pas là-dessus, mais j'aimerais savoir qu'est-ce qu'il faudrait faire pour que ce ne soit pas le cas.

2855

# M. MICHEL DUBÉ:

2860

C'est-à-dire que ce qu'on a vu comme réticence ce soir particulièrement de la part de la MRC est relativement aberrant parce qu'on demande de toute façon que, sauf si les résidants le demandent, mais on dit que les secteurs de chalets et récréotouristiques excitants sont exclus.

2865

Il y a des règlements que la MRC et que le MDDEP doivent... qui sont là actuellement, qui protègent les berges, qui protègent... quand on dit que si on exclut ces zones-là, ça ne protège pas les berges, ce n'est pas vrai. Le problème, ce n'est pas qu'il n'y a pas de règlement. Ce serait à peu près le même type de règlements s'ils étaient inclus, de toute façon.

Le problème, c'est que ces règlements-là ne sont pas appliqués. Ce n'est pas compliqué, quand on demande à la MRC: «Qu'est-ce que vous faites avec les fosses septiques?», «Euh! Ça va à peu près comme ça», bon.

2870

Il y a des règlements très stricts, de plus en plus stricts au niveau des cours d'eau, qui ne sont pas respectés, qui ne sont pas appliqués et que, si on les appliquait, ils seraient tout aussi contraignants que ce dont on a peur s'ils étaient inclus dans la réserve de biodiversité. C'est à ça que je fais référence.

#### 2875

### LE PRÉSIDENT :

C'est très clair, merci. Parlons-en justement de l'accessibilité.

#### M. MICHEL DUBÉ:

2880

Oui.

#### LE PRÉSIDENT :

2885

Les gens veulent être exclus. D'un autre côté, on a vu aussi qu'il y avait des propositions du ministère et il y avait des demandes de la population, puis vous avez en partie commenté pour Opasatica. Vous en pensez quoi à l'ABAT de l'accessibilité des territoires, à l'Action boréale? Est-ce que c'est une nécessité absolue?

## 2890

## M. MICHEL DUBÉ:

2895

C'est-à-dire, il faut s'entendre sur ce qu'on entend par accessibilité. Si on entend par accessibilité, comme dans le cas de Joannès-Vaudray, où on a 600 kilomètres de sentiers de VTT, ça n'a pas d'allure. C'est très accessible. C'est à ce point accessible qu'il n'y a même plus de place pour marcher tellement qu'il y a de sentiers de VTT. Ce n'est pas ça qu'on appelle l'accessibilité.

2900

Au Québec, on a aussi dans la *Loi sur la forêt* un irritant majeur et même qui irrite les compagnies forestières, parce que ça les empêche d'être certifiées FSC. Partout au Canada, sauf au Québec, il faut fermer les chemins forestiers après usage. Au Québec, partout le territoire est sillonné d'anciens chemins forestiers qui sont utilisés par des troupes de VTT. Et d'ailleurs, même la police a des troubles majeurs avec ça parce qu'il y en a tellement, qu'à un moment donné ça devient quasi impossible de retrouver quelqu'un s'il se perd.

2905

Donc, quand on parle d'accessibilité, ça ne veut pas dire une accessibilité de ce type-là. On parle d'accessibilité, d'abord on parle de sentiers pédestres évidemment. Il peut y avoir des sentiers de VTT, en autant qu'on ne touche pas à des zones fragiles. Il peut y avoir d'autres types de sentiers, mais il faut éventuellement que les anciens chemins forestiers qui ne servent plus soient fermés, entre autres justement pour que le territoire ne soit pas accessible à tous et de cette manière. Il faut qu'il soit accessible aux gens.

2915

2910

Comme on a parlé tantôt, madame Paquin le disait d'ailleurs, la question de sensibiliser et d'éduquer, c'est beaucoup plus dans ce sens-là qu'on se retrouve dans des territoires où il y a encore des forêts, où il y a encore des paysages agréables à regarder. Si on se retrouve dans une coupe à blanc, c'est très accessible, mais ce n'est pas intéressant.

### LE PRÉSIDENT :

2920

D'accord, ça va. Il a aussi été beaucoup question de proximité ce soir et en première partie. Est-ce que c'est une condition nécessaire à l'accessibilité?

#### M. MICHEL DUBÉ:

2925

Comme je l'ai souligné tantôt, l'Action boréale, dans les propositions de l'Action boréale, le premier 8 % de propositions de l'Action boréale a tenté justement de faire en sorte que ce soit le plus proche des populations. Si on ne protège pas les forêts peu perturbées existantes près de la population... on peut protéger des territoires dans la toundra où seules les mouches noires se rendent mais, je veux dire, ce n'est pas intéressant.

2930

Alors, ce qui est important, c'est d'abord de trouver justement, quand il en reste... on a proposé justement Vaudray-Joannès, Sabourin, Piché-Lemoine, éventuellement le lac Parent près de Senneterre. Il y a Kanasuta, Kekeko qui est toujours dans notre mire en lien avec Opasatica.

2935

Il faut bien le dire, à ce niveau-là, les forestières ne nous ont pas du tout nui dans le cas de Kanasuta. Ce sont les minières qui bloquent, carrément.

## LE PRÉSIDENT :

2940

D'accord.

### M. MICHEL DUBÉ:

2945

Je veux quand même souligner que particulièrement Tembec effectivement dans certains cas est soucieuse de protection de certains territoires.

### LE PRÉSIDENT :

Comme on l'a entendu ce soir, d'accord. Là, j'ai posé la même question à vos

collègues à Val-d'Or. L'Action boréale remet sur la table le Conseil de conservation et de mise en valeur, qui n'est plus dans les propositions du ministère. Alors, vous voyez ça comment? Un pour les quatre aires? Un par aire protégée?

#### M. MICHEL DUBÉ:

2955

C'est-à-dire que ce qu'on propose, en fin de compte, c'est que ce soit de toute façon un conseil indépendant. Ça prend du monde sur ça qui se préoccupe de la conservation.

### LE PRÉSIDENT :

2960

Excusez-moi. Avant de continuer, étiez-vous intéressé ou avez-vous été nommé sur celui de Vaudray-Joannès?

### M. MICHEL DUBÉ:

2965

Non.

### LE PRÉSIDENT :

2970

D'accord. Alors, excusez-moi, continuez.

# M. MICHEL DUBÉ:

2975

Non, je n'ai pas d'intérêt encore dans ça. Mais ce qui nous apparaît important aussi, c'est qu'il faut qu'il y ait sur ça des gens qui sont capables d'inventorier les caractéristiques du territoire aussi. On a un centre de recherche à l'UQAT ici, où on devrait aller chercher des gens aussi pour faire partie de ces comités-là. Je pense que c'est important aussi.

2980

On avait proposé pour Vaudray-Joannès et Sabourin d'avoir deux sous-comités parce que, évidemment, c'est deux zones complètement différentes. Ça risquait d'être compliqué. Ça ne veut pas dire qu'il ne pourrait pas y avoir des rencontres entre comités pour justement échanger des informations et du travail qu'ils ont fait ensemble.

2985

Ça pourrait être un peu la même chose. Là, il faut voir selon les territoires. C'est sûr que si on met un même comité pour Opasatica et Piché-Lemoine, il y a comme quelque chose qui ne marche pas tout à fait là. On n'est pas dans le même type de territoire. Donc, éventuellement, je pense qu'il faudrait avoir la préoccupation de faire des sous-comités qui pourraient se rencontrer peut-être une fois annuellement pour échanger des informations et leur façon de travailler.

# 2990 **LE PRÉSIDENT**:

Parfait. J'étais en train d'en oublier une. Il a été beaucoup question de lacs ce soir. Vous avez insisté, vous, dans votre présentation, sur l'importance des forêts anciennes. Je ne me souviens pas que vous ayez, à moins que la fatigue m'ait fait manquer des parties...

2995

# M. MICHEL DUBÉ:

Parce que j'en avais trop long à dire.

### 3000 LE PRÉSIDENT :

J'aimerais ça vous entendre commenter sur les lacs.

# M. MICHEL DUBÉ:

3005

3010

Les lacs, au début de la Stratégie des aires protégées, les lacs ne faisaient pas partie des aires protégées en général et c'est plus récemment que le ministère a décidé de les inclure.

On parle de biodiversité et d'approche écosystémique. Si on met une forêt sur un bord d'un lac et un autre bout de forêt sur l'autre bord d'un lac. et que ce lac ne fait pas partie de la biodiversité, il y a quelque chose qu'on ne comprend pas. Je veux dire, ce plan d'eau alimente la forêt et la forêt préserve, bon, les berges. Donc, ce sont des écosystèmes qui ne peuvent pas être séparés.

# 3015 **LE PRÉSIDENT**:

Parfait.

## M. MICHEL DUBÉ :

3020

C'est clair?

### LE PRÉSIDENT :

3025 Merci, monsieur Dubé.

# M. MICHEL DUBÉ:

Merci.

3030

# LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

On m'a signalé tantôt que j'avais deux droits de rectification. Est-ce qu'il y en a d'autres? Alors, je rappelle que le droit de rectification doit s'exercer sur des faits qui seraient erronés ou éventuellement une précision à un élément que quelqu'un jugerait incomplet.

Alors, sur ce, je vais commencer avec madame Ipperciel-Mantha, s'il vous plaît, si vous voulez bien vous avancer. Rebonsoir, madame.

3040

3045

### **Mme SYLVIE IPPERCIEL-MANTHA:**

Bonsoir. En fait, les précisions que j'avais à apporter, quand vous avez interrogé monsieur Monfette au fait à savoir s'il y avait eu autour du lac Opasatica des glissements de terrain ou des éboulements, moi, j'ai eu connaissance d'un cas en particulier. Ça s'est déroulé sur la propriété de mes parents située au 1323 et 1319, des Amis. C'est presqu'au bout, tout près de l'EFE.

#### LE PRÉSIDENT :

3050

D'accord.

#### **Mme SYLVIE IPPERCIEL-MANTHA:**

3055

Ça fait environ une dizaine d'années, je dirais, les résidants du secteur, pour que tout soit tout beau, beau, voulaient faire comme un petit peu d'aménagement. Ils avaient coupé ce que moi j'appelle des aulnages, de la petite fardoche. Puis ça, c'était dans le but de dégager les gros troncs et que ça soit beau dans le bord du bois.

3060

Le printemps suivant, on a eu un printemps très, très pluvieux. Puis il y a une tranche de la montagne, c'est vraiment abrupt à cet endroit-là, il y a une tranche d'environ 200 pieds de la montagne qui s'est détachée, qui a glissé et qui a complètement enterré une parcelle de la rue des Amis. Il y a eu des coulées de boue jusque pratiquement sur le chalet, qui faisaient pression sur le chalet de mes parents. Ça a pris huit heures de pelle mécanique juste pour dégager le chemin d'accès aux résidants au bout de la rue des Amis.

3065

On a même eu un DVD qu'on a présenté lors des négociations avec Tembec. Monsieur Thibeault en a pris connaissance aussi. On avait présenté ça à Daniel Splading justement dans le but d'éviter toute coupe dans ce secteur-là à cause de cette problématique-là qu'on jugeait, nous autres, qui était une raison de sécurité. Ça, c'était pour le point sur les glissements de terrain.

3070

Le deuxième point que j'aimerais éclaircir, c'est le projet Opasatica sur glace que monsieur Monfette a fait mentionné tantôt.

3075 **LE PRÉSIDENT**:

Oui.

#### **Mme SYLVIE IPPERCIEL-MANTHA:**

3080

Je suis membre du comité de sports et loisirs de Monbaillard et le projet Opasatica sur glace est presque sorti d'entre mes deux oreilles.

3085

Au départ, ce projet-là, je veux juste vous informer que ça se veut le plus vert possible. C'est d'ailleurs un outil de sensibilisation pour la protection de l'environnement, notre relève. C'est le but principal de ce projet-là. Vous mentionner aussi que jusqu'au tri des déchets ont été envisagés pour séparer les matières récupérables des déchets.

3090

Le stationnement de motoneige a été prévu non sur le lac, mais complètement dans les rues avoisinantes du camping Clin d'oeil qui est directement à Moose Bay. En passant, Opasatica sur glace se déroulerait en face du camping Clin d'oeil, au coeur de la baie de l'Orignal. Même la récupération des arbres de Noël de Monbaillard a été prévu dans le but d'en faire un brise-vent.

3095

Puis la faune, il y aura aussi pignon sur rue, puisqu'il y a 100 permis de pêcheurs en herbe. Je ne sais pas si vous connaissez le programme Pêcheurs en herbe. C'est les agents de la faune qui se déplacent, qui viennent faire de la sensibilisation, qui outillent les jeunes pour leur faire prendre le goût à la pêche. Puis ils en profitent aussi pour les sensibiliser, organiser un tournoi. Puis ils vont même remettre des prix.

3100

Mais au départ, ce projet-là, c'est trois jours et non de janvier à mars. C'est important de le spécifier. Mais ça vise quand même 5 000 personnes. Pour le futur, on avait envisagé de l'étendre sur neuf jours, soit les deux fins de semaine avec la semaine, pour pouvoir permettre au réseau scolaire de pouvoir en faire des visites et des activités scolaires.

3105

C'était les précisions que j'avais à apporter.

## LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. J'apprécie, merci, madame.

3110

Le deuxième, c'était monsieur Mediavilla, si je ne m'abuse. Alors, si vous voulez vous avancer.

#### M. JOSÉ MEDIAVILLA:

3115

3125

3130

C'est pour répondre à deux questions que vous avez posées à monsieur Monfette. J'ai les réponses. La première concerne les deux lots, les 59 et 60. Si vous montrez le lac, je vais vous montrer où ils sont.

### 3120 **LE PRÉSIDENT**:

Ça va prendre quelques secondes. Vous pouvez aller avec l'autre point avant ou ça vous prend vraiment...

### M. JOSÉ MEDIAVILLA :

Un autre point aussi, je peux vous montrer l'endroit où se trouvent les deux sites archéologiques qui ont fait l'objet de fouilles pendant trois ans l'un et plusieurs années l'autre aussi.

### LE PRÉSIDENT :

Vous avez un pointeur, je pense.

### M. JOSÉ MEDIAVILLA:

3135

Je peux y aller avec les doigts.

## LE PRÉSIDENT :

3140

Oui, mais si vous allez à l'écran, vous allez prendre le micro qui est là.

### M. JOSÉ MEDIAVILLA:

3145

Alors, les deux lots, c'est cette pointe ici, une verticale, à peu près ça. Donc, c'est deux lots qui... je ne sais pas exactement la superficie, mais c'est sur deux lots. Il y a une ligne horizontale et il y a une ligne verticale qui arrête là. C'est cette pointe.

3150

Sur ça, je tiens à vous dire que le conseil municipal de Monbaillard, à l'époque où c'était une ville indépendante, avant la fusion avec Rouyn-Noranda, le conseil municipal avait voté que ces deux lots devaient rester propriété municipale, parce qu'ils considéraient ça comme un patrimoine municipal et il n'était pas question de les vendre. C'est des lots intramunicipaux. Et dernièrement, il y avait eu une proposition de la Ville que quelqu'un voulait les acheter pour la modique somme de 2 400 \$, alors qu'il y a plusieurs centaines de pieds de longueur en superficie en bordure du lac.

Ensuite, les deux site archéologiques sont là, la pointe et l'autre pointe. Ce sont deux fouilles qui ont été fouillées il n'y a pas longtemps.

#### LE PRÉSIDENT :

3160

Juste pour les transcriptions, on va préciser que c'est sur les deux pointes qui sont de part et d'autre du détroit entre la baie à l'Orignal et la passe du lac Opasatica.

### M. JOSÉ MEDIAVILLA:

3165

Voilà, c'est ça. Là et ces deux pointes-là.

#### LE PRÉSIDENT :

3170

Parfait.

### M. JOSÉ MEDIAVILLA:

C'est tout.

3175

### LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Je veux juste vérifier avec l'arrière de la salle. Rien d'autre? Tout va bien? Parfait.

3180

Alors, nous avons fait le tour de toutes les présentations. Alors, ceci met fin à cette séance de Rouyn-Noranda de la deuxième partie des audiences publiques sur les quatre projets d'aires protégées.

3185

Alors, je veux remercier tout le monde et en particulier les participants du public qui ont présenté un mémoire ce soir et l'équipe de la commission, tout le support technique. Et je vous invite, pour ceux qui nous suivent, à nous retrouver demain soir à 19 h 30, à Angliers. Alors, merci à tous, bon retour chez vous, bonne nuit.

\*\*\*\*\*

3190

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3195

Et, j'ai signé:

LISE MAISONNEUVE, s.o.